

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 23 NOVEMBRE 2017**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 72 04 64 44

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	45
Nombre de Conseillers en exercice.....	45
Présents.....	24
Absents représentés.....	15
Absents excusés.....	6
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE VINGT TROIS NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 novembre 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRÉSENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, PRAT, Mmes GAMBIASIO, WOJCIECHOWSKI, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, Méhadée BERNARD, adjoints au Maire,

Mmes POLIAN, LESENS, MM.TAGZOUT (à partir du 1^{er} vœu), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, PIERON (à partir du 2^{ème} vœu), M. AIT AMARA, Mmes APPOLAIRE, LEFRANC, ANDRIA, M. BOUILLAUD, Mme PHILIPPE (à partir du 1^{er} vœu), M. AUBRY, Mmes BAILLON, Sandrine BERNARD, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. HEFAD,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. BEAUBILLARD,
Mme VIVIEN, adjointe au Maire, représentée par M. AIT-AMARA,
M. RIEDACKER, conseiller municipal, représenté par Mme GAMBIASIO,
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme OUDART,
M. CHIESA, conseiller municipal, représenté par M. PRAT,
Mme RODRIGO, conseillère municipale, représentée par Mme SEBAIHI,
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme ZERNER,
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme MACEDO,
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,
Mme PHILIPPE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, adjoint au Maire,
MM. ALGUL, conseiller municipal,
MM.TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme KIROUANE, conseillère municipale,
Mme PIERON, conseillère municipale (jusqu'au vote du 1^{er} vœu),
Mme SIZORN, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. MARCHAND ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.
(29 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - « *Je demande aux élus qui sont encore dans le grand hall de bien vouloir venir prendre place. Je vois qu'Olivier Beaubillard et Sabrina Sebaihi vont dans le public. Je vais les inviter à s'asseoir. J'espère qu'au moins, la faiblesse du nombre de présents nous permettra d'aller nous coucher de bonne heure. On va espérer cela. Mais ce n'est pas toujours le cas, parce que la quantité ne détermine pas toujours la longueur. Vous voyez de quoi je parle.*

Je vais faire l'appel des présents en premier lieu. Séverine Peter, contrairement à nos projets n'est pas avec Sabrina Sebaihi et Atef Rhouma en Palestine, puisque la délégation pour laquelle nous avons délibéré n'a pas pu se rendre en Palestine. Il y a eu une interdiction avec un risque d'interdiction de territoires de dix ans.

Le son n'est pas bon. Est-ce que l'on peut faire quelque chose pour le son ?

Je vais faire des essais de micro. A Ivry, on est maudit au niveau des micros, on a toujours des problèmes. Est-ce que l'on m'entend ? Très mal. Je vais essayer celui du premier adjoint, cela me rappellera ma jeunesse. Est-ce que l'on m'entend mieux ? Non. Donc c'est un problème général qui n'est pas lié au micro. On va se taire et on va le faire a cappella pour ne pas perdre de temps. »

M. BOUYSSOU procède à l'appel et à l'élection du secrétaire de séance : Romain Marchand, candidat du groupe Front de gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élu pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

(29 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

Et procède au vote du compte-rendu des débats du Conseil municipal du 19 octobre 2017.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 19 octobre 2017.

(33 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

M. BOUYSSOU. - « *Le compte rendu est adopté. Je tiens à m'excuser auprès de vous ce soir. Depuis quelques mois, nous avons pris l'habitude d'évoquer les victimes de la guerre et du terrorisme en début de conseil et d'observer ensemble une minute de silence. Des contretemps calendaires de la dernière période ne m'ont pas permis, comme je le fais depuis quelques mois, de faire - je mets le mot entre guillemets, que personne ne se bloque là-dessus - l'inventaire, la liste précise, de tous les méfaits commis de ce point de vue-là à travers le monde et de toutes les personnes qui ont perdu la vie dans des attentats. Je ne ferai pas la minute de silence, malheureusement désormais traditionnelle ce soir, mais bien sûr, dans les prochains conseils, nous évoquerons cette question. »*

VŒUX**Vœu contre les violences faites aux femmes**

Vœu proposé par le groupe Front de gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens au nom de la majorité municipale

Rapporteur : Bozena Wojciechowski

M. BOUYSSOU.- *« Nous avons ce soir deux vœux et un débat d'orientation générale sur la question de l'eau, plus l'ensemble des questions qui ne font pas l'objet de présentations orales dans ce conseil. Sur le premier vœu qui concerne notre prise de position contre les violences faites aux femmes, je passe la parole à Bozena Wojciechowski. »*

Mme WOJCIECHOWSKI.- *« Merci. »*

M. BOUYSSOU.- *« C'est un vœu présenté par Bozena Wojciechowski au nom de la majorité municipale. »*

Mme WOJCIECHOWSKI.- *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, selon le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies, les violences contre les femmes constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Les violences faites aux femmes sont un phénomène de masse. Ne rien faire, ne rien dire, c'est laisser faire et, en quelque sorte, les rendre acceptables. Le viol, le harcèlement et les violences ne relèvent pas d'histoire privée. Nous sommes toutes et tous concernés. Ces violences ne sont pas une fatalité, elles peuvent cesser et il y a urgence. Toutes et tous, nous pouvons, nous devons agir. Il faut briser l'omerta et le climat de peur et d'isolement qui entourent les victimes.*

Cette dernière période a été marquée par un mouvement de libération de la parole sans précédent. Cette parole est celle de nombreuses femmes qui sortent du silence pour témoigner de violence et de harcèlement sexuel dont elles ont été victimes. Je voudrais saluer leur immense courage. C'est dans tous les milieux que surgissent des témoignages : le show-business avec l'affaire Weinstein, le monde politique, le milieu hospitalier, le monde du travail. Ces violences patriarcales ne sont malheureusement pas nouvelles. Nous le savons. Mais cette libération de parole est salutaire. Françoise Héritier, anthropologue, spécialiste de la violence faite aux femmes, et qui vient de nous quitter, s'était félicitée que les femmes du monde entier prennent ainsi la parole. Je cite : "C'est ce qui nous a manqué depuis des millénaires, comprendre que nous n'étions pas toutes seules. Les conséquences de ce mouvement peuvent être énormes." Si nous nous réjouissons que la honte change enfin de camp, nous devons agir avec détermination.

Comment se fait-il que ces femmes témoignent sur les réseaux sociaux, mais ne s'engagent pas dans les démarches judiciaires ? Devant la peur de ne pas voir sa plainte acceptée, d'arriver à un non-lieu après de longues procédures, de faire face à un délai de prescription, les femmes ne portent pas plainte et la justice n'est pas rendue. La loi n'est pas appliquée et les droits ne sont pas respectés.

Et que dire quand un homme de 30 ans vient d'être acquitté après le viol d'une gamine de 11 ans par la Cour d'Assises de Seine-et-Marne, décision qui intervient après une affaire similaire, révélée en septembre où le parquet de Pontoise n'a pas retenu la désignation de viol contre un homme de 28 ans qui a eu une relation sexuelle avec une fillette elle aussi âgée de 11 ans. C'est proprement scandaleux.

Saisissons le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, pour faire entendre nos voix. La municipalité a décidé de nombreuses initiatives à cette occasion, révélatrices de notre travail quotidien en faveur de l'égalité femmes hommes. Je sors justement d'une de ces initiatives d'un échange passionnant avec les femmes de Gagarine rassemblées autour de l'association Femmes solidaires que je tiens à saluer pour son travail au quotidien à Ivry, avec la participation du Département et de la Maison de quartier de Gagarine. Quelle fierté de partager ces moments de réflexion et de combat avec ces femmes, ces Ivryennes. Les thèmes du sexisme, du harcèlement au travail, des violences conjugales, de l'avortement, des violences gynécologiques et obstétricales, sont abordés tout au long des initiatives municipales actuelles.

Le vœu proposé ce soir par le groupe Front de Gauche au nom de la majorité municipale condamne sans réserve les violences faites aux femmes. Il se fait le relais d'une pétition adressée au Président de la République par les associations et signée par des citoyennes engagées, pour demander la mise en place d'un plan d'urgence contre les violences sexuelles, parce que c'est vital. Il n'y a plus à tergiverser, à réfléchir ou à s'interroger sur je-ne-sais-quoi. Maintenant, tout le monde sait. Maintenant, il faut agir. Espérons que le Président de la République nous entende dès ce samedi.

Enfin, parce que nous ne nous mettons pas en dehors de la nécessité d'intervenir, ce vœu propose d'apporter un soutien financier exceptionnel de 1 000 euros à une association d'aide aux victimes, reconnue pour son travail, le Collectif féministe contre le viol. Les associations d'aide aux victimes sont aujourd'hui débordées par les demandes et ont besoin du soutien de toutes et tous, et de moyens supplémentaires. La suppression des emplois aidés constitue une grave atteinte aux associations dont nous avons tant besoin. Je vous invite à voter sans réserve en faveur de ce vœu et je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Bozena Wojciechowski. Merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ? Je vous en prie. »*

Mme ANDRIA. - *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, les témoignages de femmes, célèbres ou non, ayant subi agression ou harcèlement sexuel, ont fleuri ces derniers temps dans les médias et sur les réseaux sociaux, dans le sillage de l'affaire Weinstein. Faut-il laisser sa jupe au placard pour la remplacer par un pantalon, éviter les talons, les décolletés, les bijoux ou encore le maquillage, de peur de se faire harceler ou agresser ? Selon une étude de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports, près d'une femme sur deux adapte sa tenue vestimentaire afin d'éviter le harcèlement dans les transports. Quasiment toutes les femmes ont déjà été victimes de sifflement, de remarques, d'injures, de gestes déplacés voire d'agression sexuelle, et ce, devant témoins qui ne réagissaient même pas la plupart du temps. La question qui se pose est de savoir si le simple harcèlement verbal est tolérable ou bien s'il faut envisager de légiférer. Mais avant tout, pour éviter toutes ces violences, nous devons mettre aussi l'accent sur l'éducation dès le plus jeune âge. Il est essentiel de sensibiliser au plus tôt les enfants.*

Pour cela, le rôle des parents, des enseignants, des chefs d'établissements et des professionnels de l'Education nationale est indispensable, pour éviter ces situations et favoriser le vivre ensemble.

En France, la majorité sexuelle est établie à 15 ans, et un adulte ayant eu des relations sexuelles avec un mineur de moins de 15 ans est ainsi systématiquement poursuivi pour atteinte sexuelle. Mais la notion de viol n'est signifiée que si la violence, la contrainte ou la surprise ont pu être qualifiées par la justice. Les agresseurs profitent de la vulnérabilité des enfants, de leur méconnaissance et de leur incompréhension des actes sexuels, de leur dépendance affective et de leur soumission à l'autorité, pour les tromper et les manipuler, marquant à tout jamais ces jeunes êtres. Un homme de 28 ans sera jugé en février à Pontoise pour avoir eu une relation sexuelle avec une enfant de 11 ans, des faits qualifiés d'atteinte sexuelle que la famille veut voir requalifier en viol. Ainsi, le sujet des violences faites aux femmes peut être légitimement élargi aux violences faites à toutes les personnes vulnérables, pour qui, comme nous le voyons, se pose la question du consentement libre et éclairé. Subir, ce n'est pas consentir.

Cette question sensible, pour laquelle nous partageons votre indignation, n'a pas nécessairement sa place en conseil municipal. Est-il du rôle du conseil municipal tout entier d'être le relais de revendications nationales pour lesquelles le gouvernement a déjà été sollicité ? Nous en doutons. A chacun son rôle et le conseil municipal doit se cantonner à des questions locales. Notre groupe de l'Alternative pour Ivry ne prendra donc pas part au vote et nous ne voterons pas non plus le versement de la subvention. En effet, le choix de l'association à laquelle vous proposez le versement d'une subvention ce soir, le Collectif féministe contre le viol, mélange les combats féministes dans sa globalité et les agressions sexuelles en particulier. Nul besoin d'être féministe pour lutter contre les violences faites aux femmes. L'objet de cette association prête à confusion. Il aurait été plus adapté de soutenir l'association SOS Femmes. Merci beaucoup. »

M. BOUYSSOU.- « *Qui souhaite intervenir ? Sigrid Baillon.* »

Mme BAILLON.- « *Merci. Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, chers collègues, depuis trop longtemps, les chiffres sont glaçants. 86 000 femmes sont victimes de viol ou tentative de viol, 9 femmes sur 10 connaissent leur agresseur, 1 sur 10 porte plainte. Depuis quelques mois, la parole des femmes sur tous les continents se libère. De nombreux témoignages relatent des faits de harcèlement ou d'agression sexuelle d'une gravité extrême qui, nous le souhaitons, ne resteront pas sans suite judiciaire adéquate. Mobilisé de longue date dans le combat contre les violences faites aux femmes, le Parti socialiste salue le courage dont font preuve ces femmes pour dénoncer les faits. Comme depuis le début de son mandat, le Parti socialiste ne prendra pas part au vote sur la partie qui correspond aux vœux. Toutefois, parce que nous souhaitons réaffirmer notre détermination à lutter contre toutes les violences faites aux femmes, nous voterons pour la délibération qui accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au profit du Collectif féministe contre le viol si celle-ci est proposée au vote séparément. Mais finalement, je me demande, Monsieur le Maire, pourquoi la majorité n'a-t-elle pas tout simplement décidé de recourir à une délibération avec présentation orale ? Ainsi, nous aurions très certainement pu délibérer à l'unisson et la voter à l'unanimité. Pourquoi ne pas décider d'initier à Ivry, par délibération, et comme l'évoque le point numéro 5 du vœu, une campagne de prévention sur le sujet ?*

Pourquoi ne pas décider à Ivry le doublement du contingent municipal de logements sociaux réservés aux femmes victimes de violences ? Si je ne me trompe pas, il y en a trois par an qui sont réservés à ces femmes. On pourrait décider, ensemble, par délibération, de le doubler. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Sabrina Sebaihi. »*

Mme SEBAIHI. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, les élus écologistes s'associent pleinement à ce vœu, en soulignant les actions menées par notre ville contre ce fléau. Parmi elles, comme le rappelle le vœu, un temps d'échange et de débat sur les violences obstétricales, comme en a parlé Bozena Wojciechowski, et plus largement sur le droit des femmes à disposer de leur corps. Mais également demain, à midi, et j'invite vraiment très largement tout le monde à participer, à un temps de travail à destination des agents et ouvert à toutes et à tous, sur le harcèlement au travail, y compris dans les institutions. Ce sera à l'espace Gérard Philipe à midi.*

Bien évidemment, nous devons toujours faire plus. La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes qui se tient le 25 novembre nous rappelle, hélas, la brûlante actualité de cette question. Je ne peux que regretter que la lutte contre les violences faites aux femmes, pourtant deuxième priorité nationale dans le Plan national de Prévention de la Délinquance, ne reçoive pas les moyens à la hauteur, au vu des conséquences sanitaires, psychologiques et professionnelles souvent dramatiques, voire irrémédiables pour les victimes. A ce titre, les dernières évaluations de pratiques scabreuses dans les milieux politiques, médiatiques et artistiques, soulignent l'ampleur de ce phénomène. Beaucoup de chiffres ont déjà été donnés. Je ne vais pas revenir là-dessus. Toutefois, je tiens à souligner qu'à Ivry, nous menons ce travail tout au long de l'année dans le cadre du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, mais surtout en lien avec le réseau contre les violences faites aux femmes et le secteur discrimination. Cette année, par exemple, nous avons tenu à destination des médecins une réunion d'information et de sensibilisation visant à mieux détecter les cas de violences conjugales. Cela a été l'occasion d'attirer l'attention des médecins sur l'importance du certificat médical, notamment en matière d'ouverture de droits. J'en profite pour saluer le travail réalisé sur des sujets aussi complexes, par le réseau et par les professionnels qui composent ce réseau à Ivry. C'est vraiment un travail de qualité qui fait avancer les choses.

Dans le prolongement de ces actions, nous accueillerons très prochainement la Procureure de Créteil pour une conférence sur les peines encourues par les auteurs de violences à destination des professionnels de ce même réseau. Enfin, en 2018, nous travaillerons en lien avec le secteur de l'action sociale, notamment sur la question du financement des bons taxis, mais aussi sur des actions plus larges, en direction de la jeunesse sur la question de l'égalité femmes hommes.

Dans cette perspective, la lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas dans un combat de plus, bien au contraire. Elle est essentielle dans l'élaboration d'un véritable projet de société, pour une égalité réelle et non plus théorique.

Ainsi, au niveau national, les élus écologistes souhaitent la mise en œuvre d'un plan global à la hauteur de cet enjeu, qui s'appuierait sur les points suivants :

- *la prévention, avec notamment des campagnes nationales,*
- *la formation obligatoire des élus, des services de santé, de la police et de la justice, des équipes éducatives, psychologues et des personnels médicaux,*
- *l'accompagnement et l'écoute des victimes qui doivent être améliorés à chaque étape,*
- *la multiplication des hébergements d'urgence et des logements dédiés,*
- *l'accès prioritaire aux logements sociaux,*
- *la garantie du choix pour les victimes de pouvoir rester chez elles et en sécurité,*
- *l'amélioration de la mise en œuvre de l'ordonnance de protection,*
- *la garantie du droit au séjour pour les femmes migrantes qui sont assez souvent victimes de viol dans leur parcours vers les pays refuges,*
- *l'amélioration de la mise en œuvre de l'ordonnance de protection garantie,*
- *la garantie du droit de séjour pour les femmes migrantes,*
- *enfin, la fin de l'impunité avec l'allongement des délais de prescription,*
- *des juges et tribunaux spécialisés dans les violences faites aux femmes,*
- *et l'inversion de la dynamique en matière de correctionnalisation des viols.*

Une telle politique publique exige un budget fortement accru et le gouvernement se doit d'augmenter les moyens alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes. Notre ville, quant à elle, continue à œuvrer en ce sens, et ce, de manière concrète. Le 9 mars 2015, la ville a signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Je rappelle que dans ce cadre européen justement, et au sein du Forum européen de sécurité urbaine, nous travaillons déjà à l'échange de bonnes pratiques entre les collectivités européennes. A ce titre, j'ai eu l'occasion de visiter une infrastructure municipale, spécialement dédiée dans un quartier populaire de Barcelone. Ce centre, entièrement financé par des fonds publics, prévoit un accompagnement global des femmes victimes de violences, ainsi que des dispositifs de réinsertion. Ces initiatives démontrent l'importance de la volonté politique et de la nécessité de services publics municipaux forts. En outre, Ivry a adhéré au centre de ressources Hubertine Auclert pour l'égalité femmes hommes par une délibération votée lors du conseil municipal d'octobre 2017.

Mes chers collègues, les écologistes continueront à se battre aux côtés des femmes battues, violées, harcelées dans les espaces publics, les lieux de travail et dans l'espace familial, car l'égalité réelle est à ce prix. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Sabrina Sebaihi. On me signale qu'il faut parler à bonne distance du micro pour que le son soit parfait. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les citoyens, depuis le lancement des campagnes Me Too et Balance ton porc, de nombreuses personnes ont témoigné et partagé leurs douloureuses expériences de harcèlement, d'agression sexuelle, de viol ou de violence physique et morale. Cette libération de la parole autour des violences sexuelles a permis de mettre en lumière l'importance et l'horreur d'un problème que toutes les femmes vivent au quotidien et qui est trop souvent tu. Les chiffres révélant l'ampleur des violences sexistes sont connus depuis longtemps en France, mais ces témoignages massifs semblent accélérer la prise de conscience au sein de notre société. Elle force chacun et chacune à s'interroger davantage sur ses propres pratiques et sur les rapports hommes femmes dans notre société. Elle incite également à réinterroger les pouvoirs publics qui restent incapables de protéger les femmes contre ces violences. Elle réinterroge enfin l'intégralité du système dans lequel nous vivons, un système qui rend possible, autorise même d'une certaine manière, ces pratiques envers les femmes. Nous savons à cet égard combien l'impunité des auteurs de ces violences contribue à murer les femmes dans le silence.*

La campagne Balance ton porc a permis de démontrer à ceux qui en doutaient encore que le sexisme est partout et que les violences sexuelles existent dans tous les milieux. Tous les témoignages recueillis lors de cette campagne confirment que le patriarcat se vit dans toutes les sphères de notre société et que les violences sexistes sont le fait d'hommes, quelles que soient leurs origines, leur classe sociale ou leur religion. Au fur et à mesure que les langues des victimes se déliaient, d'autres s'agitaient pour remettre en cause leur parole, pour les blâmer, pour leur expliquer qu'elles avaient choisi la mauvaise démarche ou le mauvais moment. Les agitations et les résistances témoignent en réalité que la campagne Balance ton porc sur les réseaux sociaux est une excellente initiative, puisqu'elle contribue à la lutte contre le sexisme et que les choses peuvent commencer à changer. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la libération de la parole des victimes de sexisme et des violences sexuelles, et soutenons de manière inconditionnelle toutes les femmes victimes de violences sexuelles. Nous saluons également le courage de ces femmes qui, en sortant du silence, ont souvent à faire face à une violence supplémentaire : le déni, l'absence de prise au sérieux, la mise en doute de leur parole.

Malheureusement, nous avons également assisté dans les médias à diverses tentatives de détournement du sujet, au plus grand mépris des plaignantes et au risque de rendre leur parole invisible. Les polémiques se sont multipliées pour oublier au final que le sujet est celui des violences subies par les femmes. Pourtant, il y a nécessité de faire en sorte que cette libération de la parole aboutisse à des avancées tangibles pour lutter contre le harcèlement et les violences envers les femmes. De ce point de vue, les réactions politiques ne sont pas non plus pour l'instant à la hauteur et c'est tout naturellement que nous nous associons à la demande qui a été faite, par le biais d'une pétition au gouvernement français. C'est en effet d'un plan d'urgence nationale dont nous avons besoin en agissant sur tous les leviers possibles. La ville d'Ivry de son côté continuera, j'en suis certain, à contribuer à cette lutte comme elle l'a fait ces dernières années, et nous espérons même que notre collectivité prendra encore plus à bras-le-corps cette question, y compris en luttant contre le sexisme au sein même de son institution, car, comme je l'ai dit plus haut, celui-ci est partout. Personne n'en est exempt et il est de notre devoir d'œuvrer tous ensemble pour une société plus juste, égalitaire et respectueuse de la dignité de chacun et de chacune. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Saïd Hefad. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT.- *« Merci. Les élus France insoumise voteront ce vœu et s'associent et partagent l'entièreté des éléments qu'il contient. Nous reprenons aussi à notre compte les différentes revendications qui ont été portées par les unes et les autres. »*

Je voudrais juste rajouter deux éléments. Un premier pour dire que le combat contre les violences faites aux femmes est aussi un aspect essentiel de la lutte contre toutes les formes d'extrémisme et de fondamentalisme, qui promeuvent un discours pour défendre la culture, la religion et les traditions, mais au lieu de cela, dénie aux femmes le droit de se déterminer librement. Cette dimension doit impérativement être prise en compte, car chaque progrès dans la lutte contre les violences faites aux femmes est indissociable du combat contre les résurgences des extrémismes religieux, au nom du respect des droits culturels et du vivre ensemble.

L'autre point que je voulais aborder ce soir est dans les propositions, non pas que ce soit trop tard ou que cette proposition soit ou pas dans le vœu. C'est un point sur les textes qui concernent les femmes étrangères, victimes de violences conjugales ou familiales, et que soit strictement appliquée la loi du 7 mars 2016. Cela avait été un combat fortement mené par Femme solidaire, notamment l'association Africa et Madame Marie-George Buffet, cette loi prévoyant notamment la délivrance et le renouvellement de plein droit d'un titre de séjour pour les conjointes de Français et les conjointes entrées via le regroupement familial, victimes de violences conjugales ou familiales. Voilà ce que je pouvais dire. »

M. BOUYSSOU.- *« Merci Mourad Tagzout. Je pense que c'est compliqué de modifier le contenu du vœu ce soir, puisqu'il a circulé entre les uns et les autres depuis la conférence des présidents. On va le voter en l'état, ce qui ne veut pas dire qu'ultérieurement, ou que ce soit sous forme de délibération, on ne puisse pas effectivement prendre en compte une série de sujets complémentaires dans ce combat contre les violences faites aux femmes. De toute façon, c'est une question pour laquelle, malheureusement, nous ne sommes pas au bout du sujet. J'imagine que l'on aura maintes occasions d'y revenir en tant qu'assemblée délibérante, que ce soit directement en lien avec les dispositifs que nous mettons en œuvre dans le cadre de nos compétences municipales élargies et de notre liberté d'administration, ou que ce soit dans d'autres prises de position politique du conseil sur des sujets à caractère universel. Et c'est en cela que je me permets tout à fait respectueusement et sans aucune volonté de polémique, parce que j'estime que le sujet qu'on aborde ce soir est un sujet grave et sérieux, qui intéresse toute la société, qu'elle soit ivryenne, française, de nationalité étrangère, européenne, mondiale.*

Je ne comprends pas. Je tiens à le dire aux groupes de l'opposition, puisque ce sont les deux groupes qui s'apprêtent à ne pas voter ce vœu. D'abord, je voudrais rappeler que les conférences des présidents, dans le fameux Code général des collectivités locales, ne constituent pas des obligations. Ce qui est obligatoire, c'est la tenue de commissions, c'est la réunion du conseil. Je crois que la conférence des présidents est un plus par rapport à la loi. Je souhaite vraiment qu'elle soit utile à ce que nous puissions échanger. Je réponds à Sigrig Baillon : s'il avait fallu ce soir prendre plutôt une délibération qu'un vœu, décider de prendre une autre forme juridique pour cela, cela pouvait s'exprimer dans la conférence des présidents, même si bien souvent, j'en ai conscience, on y découvre les intentions de vœux ou les vœux sans avoir eu le temps au préalable de s'y préparer. Mais on a toutes et tous une grande capacité d'improvisation sur beaucoup de sujets. Il ne faut pas hésiter à utiliser ces capacités.

Je réponds aussi à Sigrid Baillon : vous aurez noté que les cinq attendus plus la demande de subvention sur le Collectif féministe contre le viol sont des choses qui rentrent toutes dans le giron de l'Etat et dans le giron national. C'est-à-dire qu'on s'adresse à l'Etat pour lui demander d'améliorer la politique nationale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est ça notre objet ce soir. C'est une prise de position politique à l'égard de l'Etat. Ça a été rappelé par les uns et par les autres, notamment par Saïd Hefad à l'instant. La question est de demander à l'Etat que nous ayons une politique nationale réelle et forte sur cette question, d'actions contre les violences faites aux femmes. Je retiendrai dans l'intervention qui a été faite par Sigrid Baillon que je proposerai dans les mois qui viennent que l'on ait un débat d'orientation sur notre politique municipale, sur les actions conduites, pour que tout ça soit mis sur la base de ce que l'on fait et qui va bien au-delà des compétences qui nous sont obligatoires en la matière. Il y aurait là-dessus beaucoup de choses à dire. Je retiens cette proposition. Et je demande à l'administration et Bozena Wojciechowski, qui a en charge la lutte contre toutes les discriminations, de bien vouloir donner suite à mon propos et que l'on inscrive à l'ordre du jour du conseil un débat d'orientations générales qui donne à voir l'ensemble de nos politiques sur le sujet, et que l'on puisse en débattre sur le fond. Mais là, il s'agit de compétences qui ne sont pas de la ville. Si l'on s'amusait - ce n'est pas amusant - à prendre une délibération en la matière, elle serait immédiatement retoquée par le contrôle de légalité de la préfecture, parce que demander une campagne nationale de prévention équivalente à celle de la sécurité routière, l'obligation de former les salariés, la création au collège d'un brevet de la violence, ce n'est pas nous qui avons cette compétence. Peut-être qu'avec les lois de recentralisation et l'explosion d'un certain nombre de choses, cela viendra peut-être aux communes un jour. Mais je ne crois pas que ce soit cela qui soit programmé, etc. Je suis surpris que l'on ne puisse pas, sur des sujets aussi importants que ceux-là, voter tous ensemble cette délibération. Je suis étonné. J'avoue, même plus qu'étonné, un petit peu déçu et en colère. En effet, dans la population ivryenne, les méfaits et les drames qui traversent notre société existent aussi, à Ivry. Il y a quelques adjoints autour de cette table qui, non pas au quotidien - il ne faut pas que j'exagère -, mais régulièrement, dans leurs permanences, notamment les permanences habitat, reçoivent des Ivryennes victimes de violence. A l'EMMAD, bien sûr, dans tous les dispositifs qui ont été mis en place. Il y a à Ivry des femmes, de nombreuses femmes, de trop nombreuses femmes, victimes de violence. On peut décider à un moment donné que l'assemblée délibérante que nous sommes n'envoie aucun signal, ne dise rien dans un contexte comme celui que l'on connaît aujourd'hui qui, par moments, confine à la surenchère. Mais je trouve regrettable que l'on ne puisse pas voter unanimement un tel vœu.

Je voudrais aussi répondre à Madame Marie Andria : vous savez, le féminisme n'est pas un gros mot. Ce n'est pas un excès de l'extrême gauche agissante. Le féminisme, pour en donner une définition tout à fait basique, est la revendication de l'humanité, des hommes, des femmes, de l'égalité des droits et de l'égalité de traitement dans la société entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas un truc de gauchiste des années 70. Ce n'est pas un gros mot. L'association féministe, oui, qui revendique l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et qui se bat contre le viol et qui accueille les victimes de violence, est féministe autant que je suis féministe et autant que, sur le fond, je suis convaincu que vous l'êtes aussi. Le féminisme n'est pas un excès de gauchisme. C'est quelque chose qui devrait être partagé par l'humanité tout entière et qui, je crois, est partagé par l'ensemble des forces politiques.

Si je voulais être un tantinet politicien sur le sujet, je vous rappellerais que récemment, la droite qui dirige le Conseil régional, parce qu'il y a une droite, il y a une jeune femme qui s'appelle Valérie Pécresse à la tête de la Région, qui a été démocratiquement élue et tout va bien, ce n'est pas une remise en cause de son mandat, qui vient de proposer, il y a quelque temps, une subvention de 5 000 euros pour une association du 92 nettement positionnée contre l'interruption volontaire de grossesse et issue du mouvement La Manif pour tous. Et ça, ça ne pose pas de problème. Nous, ici, nous sommes fiers de proposer à l'assemblée communale, une subvention pour une association féministe qui accueille les femmes victimes de viol. Je peux vous dire que tous les féministes qui sont dans cette ville, qui sont dans la salle et qui vont voir que sur une question aussi fondamentale, nous ne sommes pas capables, ensemble, par-delà les clivages politiques, de voter cette délibération, je les laisse juges de ce qui va être. Je vais donner la parole à Sandrine Bernard, parce que je n'ai pas la prétention de conclure tous les débats. Mais les questions de formalisme sur des questions de positionnement politique, je trouve que ce n'est vraiment pas digne du sujet qu'on aborde. Et je me permets de vous le dire. Sandrine Bernard, je te passe la parole. »

Mme BERNARD. - *« Contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire, cela n'est pas une délibération, c'est un vœu. Je crois que les rencontres qui ont lieu actuellement dans les assises démontrent très fortement que les Ivryens sont en attente d'actes et pas de vœu, en ce qui concerne les violences faites aux femmes, tout comme sur d'autres sujets très concrets sur lesquels nous sommes attendus, et pour lesquels nous sommes élus. Nous réitérons notre positionnement. Je ne crois pas que cela justifie que vous vous emportiez comme vous venez de le faire, parce qu'il ne me semble pas que dans la moindre intervention ce soir, il y ait eu la moindre polémique. Mais vous avez le droit de le faire évidemment, cela vous appartient. Néanmoins, nous réitérons notre positionnement. Nous ne souhaitons pas passer une heure à chaque conseil municipal, en début de conseil municipal, sur des vœux pour dire à Emmanuel Macron ce que vous voulez. Chacun est libre de dire à Emmanuel Macron ce qu'il veut, mais nous n'avons pas besoin de le faire en conseil municipal. En revanche, si vous voulez nous proposer des délibérations avec des actions concrètes pour venir en aide aux femmes dont vous avez parlé tout à l'heure, ivryennes, qui sont victimes de violences, de toutes formes, nous serons à vos côtés, nous voterons favorablement pour créer des places supplémentaires, pour donner des subventions. Oui, nous aurions pu faire une délibération. Le Code général des collectivités publiques nous le permet, pour donner cette subvention comme nous le faisons régulièrement, ou bien pour tout autre point, comme Sigrid Baillon nous l'a proposé ce soir ou comme d'autres sont susceptibles de le faire très bien. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU. - *« Il s'agit en effet d'un vœu. Je ne sais pas qui est politicien et polémique ce soir, mais je trouve dommage la petite instrumentalisation autour des Assises de la Ville où les Ivryens nous demandent des actes concrets et où, du coup, le fait de prendre des positions politiques. Les Ivryens et les Ivryennes attendent aussi de leurs élus qu'ils aient des positions politiques. Je vous rappelle, Sandrine Bernard, que vous avez été la seule ce soir à prononcer le nom d'Emmanuel Macron. Je m'en étais personnellement abstenu. Je m'étais contenté de parler de l'Etat, puisque vous le prenez sur cette base. Je vais vous dire que si vous aviez regardé plus précisément, mais je sais que vous l'avez fait, mais vous omettez de le dire, les documents du conseil ce soir, vous vous seriez aperçus qu'en prévision de votre posture, parce que j'estime qu'il s'agit là d'une posture, nous avons scindé en deux le vœu et qu'il y a dans la liste des délibérations une délibération permettant l'octroi de la subvention que nous proposons.*

Quant au fait de discuter pendant une heure de positionnement politique - Bozena Wojciechowski me soufflait cela à l'oreille à l'instant malgré la distance - c'est un peu comme le nuage de Tchernobyl : cela ne s'est pas arrêté aux frontières d'Ivry. Ces questions-là concernent tout le monde. Je persiste dans mon propos, on a tous besoin des prises de position, et je redis que les postures formalistes sur la question des prises de position ne peuvent pas épargner tout et ne peuvent pas permettre d'être l'excuse absolue pour ne jamais prendre position sur rien qui ne soit pas strictement dans les règles régaliennes du conseil. On va dire que le débat est clos sur ce point. Je ferai un vote en deux temps, comme cela était prévu : le vœu avec les cinq attendus et l'adoption d'une délibération donnant 1 000 euros à l'association féministe contre le viol.

Je sou mets le vœu dans son unité aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Je sou mets maintenant la délibération permettant l'octroi de la subvention dans les termes que je viens d'énoncer. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.

Je passe maintenant la parole à Nicole Polian pour le second vœu concernant les animaux captifs dans les cirques. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Front de Gauche, Communistes, Ensemble et Citoyens au nom de la majorité municipale contre les violences faites aux femmes.

(30 voix pour et 10 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes BERNARD Sandrine, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

et ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1000 € au profit du Collectif féministe contre le viol.

(34 voix pour et 6 conseillers ne prennent pas part au vote : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

Interdisons les cirques avec animaux sur le territoire d'Ivry-sur-Seine !

Vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts

Mme POLIAN.- « Si quelqu'un a une phase de transition pour m'aider à passer d'un sujet à l'autre, je suis preneur. Je pense que ce n'est pas parce que l'on est révolté de violences faites aux femmes, que l'on se bat contre ces violences que d'autres problèmes ne doivent pas être abordés. Donc je vais aborder ce problème.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, juste quelques mots de présentation pour un vœu dont les attendus et l'objectif sont suffisamment explicites, un vœu contre la présence d'animaux dans les cirques, en particulier dans le territoire d'Ivry-sur-Seine.

L'animal dans un cirque ne connaît que l'enfermement et présente généralement des signes de traumatismes et de comportements compulsifs, tandis que les conditions d'hygiène sont souvent déplorables. De même, les animaux y sont susceptibles d'être violentés physiquement (fouet, lasso, feu, etc.) et psychologiquement (privation de nourriture, de lumière).

A cela s'ajoutent des milliers de kilomètres parcourus sur la route dans des conditions inadaptées et inacceptables. Une telle situation est intolérable et des décisions fortes s'imposent. Nous devons offrir à nos enfants une autre vision du cirque et les sensibiliser à un autre rapport aux animaux.

Je fais juste une petite incise personnelle. Personnellement, j'adore le cirque et j'adore les animaux mais je trouve qu'ensemble, ça ne le fait pas. Dans ces conditions, 62 communes françaises, dont 15 de plus de 20 000 habitants, ont, au 22 octobre 2017, dit non au cirque avec animaux. Des pays, même, décident de les interdire, comme l'Irlande récemment. Cette idée suit son chemin dans notre société en France. Les médias l'abordent de plus en plus. Ainsi, la chaîne de la TNT Gulli, destinée à la jeunesse, a annoncé le 10 octobre dernier ne plus vouloir mettre à l'antenne des spectacles contenant des numéros avec des animaux, notamment des numéros de cirque. Dernièrement, la Fédération européenne des vétérinaires confirmait qu'elle adhère - je cite - "à la recommandation de promouvoir l'interdiction dans les Etats européens de l'usage des mammifères sauvages dans le cadre de circuits itinérants, qui ne peuvent satisfaire aux besoins physiologiques et sociaux de ces animaux".

Les arts du cirque sont des disciplines nobles et encouragées. Mais la condition animale apparaît aujourd'hui comme un nouvel enjeu de l'humanisme moderne. Notre regard doit changer. Les animaux ne peuvent être exploités à des fins de divertissement cachant une triste réalité de dressage par la contrainte et de vie entière d'enfermement. Les animaux ne sont pas des clowns, comme l'affirme le slogan de Code animal, un collectif d'associations luttant contre leur détention dans les cirques. Pour les écologistes, la société de demain doit être respectueuse de l'humain, de la nature au sens large, de tous les actes sensibles qui la composent. Ivry, Ville messagère de la paix, terre de lutte et de résistance, laboratoire de progrès sociétaux, ne peut plus éluder la question du bien-être animal sur son territoire. Gageons que cette décision, ce soir, soit la première d'un engagement de notre Ville pour une meilleure prise en compte de la condition animale sur son territoire. Paris s'est doté d'une mission condition animale. Pourquoi Ivry n'en ferait-elle pas de même ? C'est, en tout cas, le souhait des écologistes que de renforcer nos actions en ce sens. Et cette première étape, ce soir, est pour nous le signal d'une volonté forte. La prise de conscience est désormais collective. En conséquence, nous devons encourager ce mouvement de manière concrète. D'où la pleine légitimité de ce vœu que nous vous demandons d'adopter. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Nicole Polian, pour la qualité de ton intervention. J'avoue que ce n'était pas facile d'enchaîner les deux sujets, évidemment, mais tu l'as fait avec brio. Et en plus, je crois que tu vas faire l'unanimité parce que pour le coup, là, on est vraiment dans un sujet local qui va être voté et je n'instrumentaliserai pas le vote des groupes sur cette question puisque là il s'agit de demander au Maire de prendre un arrêté. On est en plein débat local. Mais je m'engage à ne pas dire publiquement que certains n'ont pas voulu voter un vœu pour « contre les violences faites aux femmes » et ont voté un vœu pour les animaux. Je ne le dirai jamais. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD.- « *Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce soir, le groupe Europe Ecologie Les Verts nous propose un vœu pour prohiber les cirques avec animaux sur le territoire communal en votant prochainement, tel que c'est écrit dans le vœu, une délibération d'interdiction. Le débat est complexe, les acteurs en présence sont nombreux. Trop souvent, malheureusement, les animaux sauvages souffrent en captivité, notamment dans les cirques. En revanche, nous ne sommes pas sûrs qu'interdire les cirques avec animaux sur le territoire de notre commune soit suffisant pour résoudre cette situation.*

Nous ne savons pas quelles en seront les conséquences à plus long terme. Est-ce que les cirques avec animaux disparaîtront ou est-ce qu'ils iront trouver d'autres territoires où les citoyens ne sont pas aussi sensibilisés que nous à la cause animale et où les contrôles sont moins fréquents ? Dans l'attente de la prochaine délibération, tel que c'est rédigé, ou de la délibération prochaine, notre groupe de l'Alternative pour Ivry s'abstiendra. Plus largement et très concrètement, vous aviez déjà, Monsieur le Maire, souligné notre amour pour les animaux domestiques, et très concrètement, on proposera ce soir aussi, car on en profite comme on souligne la cause animale, d'avoir des endroits plus décentes pour des parcs canins, notamment au Petit Bois. Et on souligne que les campagnes de vaccination des chats domestiques ont été supprimées au sein de la municipalité alors qu'elles permettaient aux plus démunis d'avoir accès aux soins vétérinaires. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU.- « *Qui d'autre souhaite intervenir ? Saïd Hefad.* »

M. HEFAD.- « *Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes toutes et tous ici allés au cirque, et tout en appréciant ce divertissement, nous n'avons pas manqué de ressentir un profond malaise face à l'utilisation et au traitement réservé aux animaux, notamment aux animaux sauvages. Certes, tous les animaux ne subissent pas de maltraitance, et les responsables de ces cirques ne sont pas tous des tortionnaires, loin de là. Mais la législation française sur les conditions d'accueil des animaux et les contrôles de ces cirques sont insuffisants, et de manière trop fréquente, il est constaté un traitement inacceptable des animaux, tout ceci pour le plaisir des humains. Nous devons aller, de manière générale, vers plus de respect des animaux et combattre ce désir ancien de l'Homme de dompter et de soumettre les animaux pour son plaisir. Si Nicolas Hulot, le ministre de la transition écologique et solidaire, a annoncé qu'il prendrait des mesures pour supprimer les animaux sauvages des cirques, il faudrait aussi que notre gouvernement œuvre à promouvoir les arts du cirque et à faire en sorte que les cirques sans animaux sauvages soient plus accessibles à tous les publics ce qui, au regard des tarifs pratiqués, est loin d'être le cas à l'heure actuelle. Interdire ces cirques sur notre territoire n'aura pas d'impact conséquent pour notre Ville puisque nous n'accueillons qu'occasionnellement ce type de cirque sur notre commune où de célèbres compagnies viennent présenter épisodiquement leur spectacle. Et vous pensez bien que les Ivryennes et les Ivryens qui le souhaitent auront le choix d'aller se divertir dans les cirques avec animaux dans l'une des 35 354 communes de France qui les autorisent. Nous voterons néanmoins en faveur de ce vœu, considérant qu'il s'agit d'un geste fort qui contribue à faire réagir et à interpeller sur les mauvais traitements et les usages des animaux dans ces cirques. Je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU.- « *Merci, Saïd Hefad. Y a-t-il d'autres interventions ? Mourad Tagzout.* »

M. TAGZOUT.- « *Moi, je voulais juste remercier les amis du groupe écologiste d'avoir mis ce vœu à débattre parce que c'est une belle occasion de se pencher sur la condition animale.*

Certes, c'est un petit pas. Mais tout ce qui va dans le sens du respect des êtres vivants contribue à plus de civilisation et donc évidemment, je voterai avec Ali Algül ce vœu. »

M. BOUYSSOU. - *« D'autres interventions ? Non, toujours pas. Fabienne Oudart, subitement. »*

Mme OUDART. - *« Juste parce que tu vas peut-être oublier ceux qui ne prendront pas part au vote. Donc je vais dire pourquoi je ne prends pas part au vote. Je ne vais pas prendre part au vote de ce vœu. Je suis désolée parce que la cause animale est une chose qui m'importe beaucoup. Mais juste après le vœu par rapport aux violences faites aux femmes, j'ai beaucoup de mal. J'ai aussi du mal par rapport à la façon dont il a été écrit : "les animaux sauvages disent non aux cirques avec animaux". Ce texte est mal fait. Donc je ne voterai pas. »*

M. BOUYSSOU. - *« Il s'adresse aux mammifères sauvages. Mais peu importe, de toute façon sur un vœu comme celui-là, chacun vote en son âme et conscience. Mehdy Belabbas, tu veux ajouter quelque chose ? »*

M. BELABBAS. - *« Pas pour polémiquer avec toi, cher collègue. Juste pour te dire qu'il y a toujours plein d'actualités, c'est vrai. Et les actualités sont souvent dures. Quand on intervient au Conseil municipal sur des vœux en début de séance, parfois c'est sur des génocides ailleurs, des crimes en Palestine. On avait déjà décalé ce vœu deux fois. Tu peux te référer aux Présidents de groupe. On l'avait évoqué au mois de septembre ; après, il y avait une autre actualité. Il y a beaucoup de choses qui nous avaient fait dire que l'on ne pouvait pas l'évoquer au Conseil municipal du mois d'octobre et au fur et à mesure, c'est une actualité que l'on finirait par ne jamais évoquer. Comme l'a rappelé Nicole Polian dans son propos, oui, c'est vrai que la transition n'est pas facile mais ce n'est pas pour cela que c'est une réalité qu'il faut nier. On a proposé le vœu aux différents groupes de la majorité et on était preneur des amendements, comme à chaque fois. S'il y avait des choses à redire sur la formulation, c'était ouvert. Au sein du groupe écologiste, surtout par rapport aux autres groupes de la majorité, je pense qu'Olivier Beaubillard pourra en témoigner et Monsieur le Maire aussi, on n'a jamais refusé les amendements que vous nous aviez proposés. Donc moi, je veux bien entendre, je suis un peu déçu. Mais que veux-tu, c'est comme ça. »*

M. BOUYSSOU. - *« Simplement deux mots sur ce vœu. Je vais le voter. Le fait que je le vote me met dans l'obligation de faire travailler l'administration. Et si cela se trouve, il ne va pas être voté. S'il n'est pas voté, il n'est pas voté. J'appelle à soutenir ce vœu et à permettre qu'il soit adopté par l'assemblée communale. Mais ça nous obligera, dans un deuxième temps, à travailler, à demander aux services quelle nature d'arrêté, quelle nature de délibérations, peuvent être prises. Je vais le faire et on va travailler en ce sens car je partage le fond de ce qu'a dit Nicole Polian. On y a été confronté assez souvent dans cette ville où il n'y a, théoriquement, pas d'espace dédié à l'accueil d'un cirque. Aucun terrain n'est prévu à cet effet. En théorie, animaux ou pas animaux, on n'accueille pas de cirque puisqu'il n'y a pas de lieu propice à cela. Sauf que l'on sait très bien les uns et les autres qu'en général - je vais essayer de mesurer mes propos - on dit les cirques, parce que je voulais qualifier plus largement, comme il y a des flous dans la réglementation générale, ils s'implantent là où ils peuvent et souvent sans autorisation. A Ivry, systématiquement sans autorisation. Et nous sommes mis systématiquement devant le fait accompli, animaux ou pas animaux. Donc je ne vais pas prendre tous les arrêtés que je veux, on prendra toutes les délibérations que je veux, j'appellerai le Préfet en lui disant : "Monsieur le Préfet, je vous rappelle qu'à Ivry, il y a une délibération, il y a un arrêté qui interdit, etc."*

Le préfet me dira comme il le dit parfois : "J'ai autre chose à faire que d'envoyer les forces de police pour déloger un cirque qui ne respecte pas vos arrêtés et vos délibérations. Patientez, Monsieur le Maire, ils seront partis dans deux ou trois jours, ils vont aller s'implanter ailleurs, etc."

Ça me rappelle un peu l'histoire de la grande roue et d'un certain Marcel C. qui bouche les autoroutes, bloque les trucs. On verra peut-être qu'on lâchera les lions et les éléphants dans les rues d'Ivry. Cela créera une petite animation. Mais personnellement, je suis tout à fait pour voter ce vœu, et pour prendre secondairement, une délibération là-dessus. Sur les questions de la condition animale, je ne pense pas que l'on puisse comparer le sort qui est réservé aux animaux sauvages détenus dans les conditions qu'a rappelées Nicole Polian avec celui des animaux de compagnie dans la ville. Il y a là aussi une petite distance, des petits critères. On a d'ailleurs des parcs canins à Ivry. On essaiera de les améliorer. On essaie constamment de les améliorer. Je note d'ailleurs que s'il y a bien un combat que l'on a gagné dans cette Ville, c'est celui des crottes de chien parce qu'il y en a de moins en moins. Je salue le civisme plus important du reste de la population sur la propreté de la ville, des propriétaires de chiens, avec nos distributeurs de sacs qui méritent d'être encouragés.

Sur la vaccination des chats, à ma connaissance, je suis maire adjoint depuis 1998, ça remonte à loin. Ça fait 19 ans. Je n'ai pas connu de période où la Ville ait pris en charge directement la vaccination des chats errants. En revanche, j'ai connu une période où nous subventionnions des associations pour la stérilisation des chats, une stérilisation non volontaire de la part des chats qui portait atteinte à leur dignité et nous avons cessé.

Je vais vous proposer que nous votions cette démarche. Je croyais que la stérilisation non volontaire de la part des chats allait faire rire deux ou trois personnes mais je constate que non, c'est un plat. Cela arrive parfois. Je vous propose d'adopter ce vœu. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci, deux. Cela ne sera pas suffisant pour que le vote ne soit pas adopté. Qui s'abstient ? Merci. Ce n'est pas une non-prise de part au vote. Qui ne prend pas part au vote ? On a encore un Conseil municipal un peu tectonique où les postures de vote changent selon les questions et passent d'un côté de la salle à l'autre. C'est bien. Merci. En tout cas, le vœu est adopté. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts relatif à l'interdiction des cirques avec animaux sur le territoire d'Ivry-sur-Seine.

(23 voix pour, 4 voix contre : Mmes ZERNER, OUDART, SPIRO, M. SEBKHI, 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 8 conseillers ne prennent pas part au vote : Mmes Méhadée BERNARD, MACEDO, PIERON, MISSLIN, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**Avis de la Commune d'Ivry-sur-Seine à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre sur la gestion de l'eau potable**

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU- *« Je vais rapporter sur l'unique sujet qui a été mis en point en débat ce soir à l'ordre du jour, qui concerne l'eau. Avant d'intervenir, nous avons ce soir dans la salle un représentant de la coordination Eau Ile-de-France, en la personne de Joël Josso que j'ai vu. Est-il toujours là ? Il est là. J'ai été saisi par la coordination Eau Ile-de-France pour leur permettre d'intervenir devant le conseil municipal. Je vais faire comme on le fait d'habitude, c'est-à-dire que je vais rapporter, ensuite, je vous proposerai une interruption de séance pour écouter le représentant de la coordination Eau Ile-de-France. Puis nous reprendrons le débat normal pour le vote d'une délibération qui vous a été proposée. Avant d'intervenir, je soumetts à vos voix ce principe d'une interruption de séance après mon intervention comme rapporteur. Qui est pour cette interruption de séance ? Merci. On aura au moins fait l'unanimité sur un sujet ce soir. Joël, tu devrais venir plus souvent dans notre assemblée communale. Voilà. Ça te change de Villeneuve-le-Roi - c'était une petite blague.*

Chers collègues, comme annoncé dans la note politique qui accompagne cette délibération, nous avons aujourd'hui l'occasion de prendre une décision historique en matière de gestion de l'eau potable sur la commune. Vous le savez, c'est aujourd'hui et depuis 1923, le SEDIF, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, qui assure la gestion de la compétence eau potable sur Ivry, à travers une délégation de service public attribuée à Veolia Ile-de-France et ce, jusqu'en 2022.

Cette gestion déléguée mérite d'être interrogée. Constitue-t-elle un apport en termes de service rendu aux usagers ? Son coût est-il justifié ? Existe-t-il un intérêt en matière environnementale d'en sortir ? L'eau est un bien commun qui fait aujourd'hui l'objet d'une appropriation marchande avec ce qu'elle a de pénalisant pour les foyers les plus modestes. Le retour de l'eau dans une forme de gestion publique directe permettrait, selon moi, de faire progresser le droit à l'eau pour tous. Par ailleurs, et considérant les enjeux environnementaux autour de l'eau, dans une période où les pénuries sont de plus en plus fréquentes, un retour de la maîtrise publique de l'eau permettrait le renforcement d'une politique de gestion soutenable de nos ressources en eau potable. La rémunération d'actionnaires sur ce bien vital questionne. Le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes à ce sujet est explicite. Sur chaque mètre cube d'eau consommé sur le territoire du SEDIF, l'utilisateur paie 10 centimes d'euros, soit 7 % du prix total pour rémunérer les actionnaires. Une gestion publique plus directe de l'eau permettrait d'épargner cette rémunération en faisant assumer les risques des investissements par les collectivités. A noter d'ailleurs que le prix de l'eau à Eau de Paris en régie publique via Eau de Paris, est inférieur à 30 centimes d'euro le mètre cube. Mais vous l'imaginez bien, il ne s'agit pas de décréter ce soir la régie publique de l'eau pour répondre à tous ces enjeux. La sortie de la gestion privée de l'eau a un coût. Des travaux sont à effectuer. Des études sont à réaliser et du temps doit nous être donné pour évaluer la pertinence des différents modes de gestion et en faire part aux habitants et les associer dans un mouvement démocratique à cette prise de décision. C'est de cela dont il est question ce soir.

Nous avons l'occasion de prendre le temps des études. En effet, la loi NOTRe, du 7 août 2015, a transféré la compétence eau potable des communes vers les établissements publics territoriaux à leur création. C'est pourquoi l'EPT (établissement public territorial) Grand Orly Seine Bièvre auquel nous sommes rattachés est aujourd'hui membre de droit du SEDIF en lieu et place de la commune d'Ivry-sur-Seine. La loi a prévu le retrait automatique des EPT de ce syndicat au 31 décembre 2017. D'ici cette date, il revient donc à l'EPT de décider de réadhérer au SEDIF ou non. En cas de réadhésion, l'EPT peut décider de réadhérer sur l'ensemble ou sur une partie des villes jusque-là membres du syndicat. La réadhésion de Grand Orly Seine Bièvre au SEDIF pour le territoire d'Ivry-sur-Seine aurait l'inconvénient, toujours selon moi, de rendre très difficile une sortie future du Syndicat, puisque cette sortie serait conditionnée à un vote à la majorité qualifiée du comité syndical. Ce n'est donc pas le principe de coopération des villes qui s'applique au syndicat, et des conseillers municipaux d'autres communes peuvent en toute légalité, et là, en l'occurrence, ce seraient des conseillers territoriaux d'autres territoires, s'opposer dans le futur à la sortie de notre ville du SEDIF. C'est ainsi que la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc - Communauté d'agglomération, c'est-à-dire avant la loi MAPTAM - ayant sollicité son retrait du SEDIF, se l'est vue refuser par une majorité des membres du comité syndical. Aucune commune à ce jour ne s'est vue accorder un droit de sortie du SEDIF par ce même comité syndical.

On voit que la réadhésion d'ici la fin de l'année du Grand Orly Seine Bièvre au SEDIF pour la commune d'Ivry aurait un caractère définitif. Et même si son Président, Monsieur André Santini, a annoncé une démarche de remise en cause obligatoire de la gestion déléguée de la compétence à Veolia - puisque la DSP (délégation de service public) comme je l'ai indiqué plus tôt prendra fin en 2022, et qu'il conviendra en amont de la fin de cette DSP d'en engager une autre, comme il se doit - rien ne nous dit que le prochain vote du comité syndical n'aboutira pas au renouvellement de la gestion déléguée au privé. En revanche, la non-réadhésion de l'EPT au SEDIF, toujours pour le territoire d'Ivry, aurait l'avantage de nous donner le temps de mener une étude approfondie sur la pertinence de la gestion déléguée et ses alternatives (régie publique, achat d'eau à Eau de Paris, etc.). Toutes les hypothèses, toutes les possibilités, doivent être mises sur la table pendant cette période.

La continuité du service public sera bien évidemment assurée via une convention de gestion provisoire garantissant les conditions tarifaires actuelles et ne pénalisant ainsi en rien les usagers. Cette convention, qui est en cours de négociation entre le SEDIF et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, ainsi qu'avec deux autres territoires qui ont manifesté la même volonté, prévoit également la possibilité pour Ivry d'être représentée par des élus au comité syndical du SEDIF, mais bien sûr dépourvue du droit de vote, puisque nous n'y aurions pas réadhéré.

Enfin une non-réadhésion au SEDIF d'ici à la fin de l'année ne compromet en rien une réadhésion au terme de l'étude puisque le délai que nous sommes en train de négocier devrait être acté avant le prochain conseil de territoire qui a lieu en décembre. Nous demandons un délai de deux ans ou trois ans, au terme duquel il sera possible d'adhérer, si jamais - mais j'espère le contraire - les études, les approfondissements que nous aurons opérés dans cette période, ne permettent pas d'aboutir à une solution de régie publique dont il est trop tôt pour qualifier la nature et le périmètre. En effet, si nous concluons que pour des raisons techniques ou financières, un changement de mode de gestion n'est pas approprié, la commune d'Ivry pourra toujours réadhérer au SEDIF via l'EPT.

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre sollicite actuellement les maires du territoire afin de recueillir leurs souhaits concernant la réadhésion ou non de l'EPT au SEDIF pour leur commune. Certains d'entre eux ont déjà exprimé leur souhait d'être partie prenante du syndicat de droit au 1^{er} janvier. J'ai tenu pour ma part à solliciter le conseil municipal avant de rendre une décision définitive et à m'exprimer. Même si ma position au travers de ce que je dis est connue, je vous propose ce soir une délibération permettant de ne pas réadhérer au SEDIF et de saisir l'opportunité de cette convention pour se donner deux ans. D'ailleurs, ce n'est pas de manière isolée, car il y a beaucoup d'autres communes au sein de l'EPT qui vont faire de même, et avec lesquelles il sera possible de travailler pour examiner l'ensemble des possibilités, notamment de régie publique. En effet, tous les maires qui se prononcent aujourd'hui pour une non-réadhésion au compte de leur commune de l'EPT sont tous plutôt évidemment orientés vers la recherche d'une solution de régie publique pour, comme je le disais, sortir ce bien commun de l'humanité de la loi du marché. Voilà, si je devais résumer les choses. Exprimer à l'EPT notre souhait de ne pas être de nouveaux adhérents de droit au SEDIF me paraît être la décision la plus raisonnable et la plus porteuse d'avenir. Elle n'hypothèque en rien notre possibilité d'y réadhérer. En revanche, une réadhésion de droit dès 2018 mettrait en péril presque définitif notre capacité d'en sortir à terme. Voilà ce que je voulais vous dire sur la délibération de prise de position qui vous est proposée ce soir et qui engagera nos représentants au sein du conseil de territoire du mois de décembre. Merci.

Comme nous l'avons voté, je vais peut-être demander à Mourad Tagzout si tu veux bien provisoirement céder ta place à Joël Josso. Et n'y vois aucune allusion politique. Joël, si tu veux bien venir au micro, pour que tu puisses causer sereinement. »

(interruption de séance)

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Joël, pour cette intervention. Je trouve que sur des sujets aussi importants, c'est toujours bien d'avoir un invité extérieur qui vient nous éclairer sur les luttes associatives et les combats qui sont menés en la matière et qui sont très importants. Qui souhaite intervenir sur ce débat ? Mehdy Belabbas. »*

M. BELABBAS. - *« Merci, Monsieur le Maire. Merci au collègue du collectif eau pour son intervention. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la reconfiguration institutionnelle générée par la mise en place de la Métropole du Grand Paris, nous donne une occasion presque inespérée de nous prononcer sur le mode de gestion de l'eau que nous souhaitons. Pour rappel, la loi NOTRe sur la nouvelle organisation territoriale prévoit au bout de deux ans, soit au 1^{er} janvier 2018 la sortie automatique des territoires métropolitains des syndicats auxquels ils sont affiliés, avec la possibilité d'y réadhérer ou pas. Ces dernières années, de nombreux pays, même des collectivités ici en France - vous avez évoqué la situation de Nice - ont choisi de renoncer aux délégations de service public qui laissent aux sociétés privées, souvent multinationales, la gestion du service public de l'eau. Ces pays et ces collectivités mettent en avant la défense de l'intérêt général qui commande une reprise en régie publique de la gestion de l'eau potable. Il s'agit donc d'un mouvement mondial de réappropriation d'une ressource naturelle vitale pour l'humanité.*

J'ai déjà eu l'occasion de dire au sein de ce conseil municipal que l'eau n'est pas une marchandise comme les autres. Elle n'a pas vocation à alimenter les profits d'une minorité d'actionnaires.

C'est la vision des écologistes depuis longtemps et je suis content qu'aujourd'hui, notre majorité communiste, écologiste et citoyenne, dans sa diversité, se montre volontaire sur le sujet, et je salue l'engagement du Maire Philippe Bouyssou sur cette question.

Comme le rappelle un autre collectif citoyen, le collectif DIC'EAU, la gestion publique des services d'eau est une gestion garante de l'intérêt général, assurée par les représentants élus de la collectivité, aux côtés des associations et des organisations représentatives des usagers, qui permet une gouvernance tant participative que démocratique, qui ne peut exister dans le cadre d'une DSP. C'est également une gestion du service réellement fondée sur les valeurs de solidarité, d'aménagement du territoire, de lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et sur les principes de développement durable. C'est également un service performant, transparent et évalué, grâce à une gestion démocratique, visant une optimisation du service et du prix de l'eau. Au quotidien, il est constaté que l'eau gérée par un service public est 25 % moins chère qu'en DSP, puisqu'il n'y a plus d'actionnaires à rémunérer. Par conséquent, les écologistes à Ivry, mais également dans tous les territoires où nous sommes présents, militent pour la non-réadhésion au SEDIF. Ce n'est pas qu'une question de choix de gestion. C'est également une question éminemment politique qui se pose à nous, entre deux visions des rapports humains et sociaux. L'une où le marché dirige tout, et l'autre où l'intérêt général prend le pas sur les intérêts particuliers.

Une petite précision : ce n'est pas le SEDIF en lui-même que nous condamnons. Je sais que de nombreux élus dans notre majorité municipale restent attachés aux syndicats de communes qui ont permis par le passé, des avancées sociales importantes. Malheureusement, chers collègues, le rapport de force politique qui existe aujourd'hui au sein du SEDIF nous est complètement défavorable. Ce syndicat n'est plus un espace de progrès social et de mutualisation des moyens, c'est devenu au fil des ans une place forte du conservatisme et de l'immobilisme en matière d'écologie et de justice sociale, dirigée d'une poigne de fer par le très sympathique André Santini, Maire Les Républicains d'Issy-les-Moulineaux. J'en veux pour preuve le courrier en date du 2 octobre 2017 qu'il a adressé à Michel Leprêtre, Président du T12, et qui, sous couvert de menaces à peine voilées, disqualifie toute idée du retour en régie publique de l'eau, idée qui, selon lui, serait à contre-courant de l'histoire et à l'initiative de minorités agissantes. Je lui donne acte de ce dernier point, la gauche et les écologistes sont certes en minorité aujourd'hui, mais nous sommes toujours agissants.

A l'occasion de la conférence des maires de l'EPT 12, le 17 octobre dernier, le choix s'est orienté vers une réadhésion partielle avec le report du débat sur le choix du mode de gestion. Dans le communiqué des trois présidents des EPT Grand Orly Seine Bièvre, Plaine Commune et Est Ensemble, suite à leur rencontre avec le président du SEDIF, le 20 octobre, il est indiqué la possibilité de mettre en œuvre ce scénario sur la base d'un délai de deux ans pour approfondir la réflexion. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, nous allons utiliser ce temps de travail pour identifier tous les points, financiers, administratifs, techniques, qui nous permettront un retour en régie publique. Je l'espère en tout cas, ainsi que tous les élus écologistes de ce conseil municipal.

Quoi qu'il advienne, le choix de la gestion en régie publique est fondamental aux yeux des écologistes, en ce qu'il représente des avantages décisifs, d'ordre environnemental bien sûr, social et démocratique enfin. Je vous remercie, chers collègues, et je vous invite évidemment à soutenir cette délibération également. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. J'allais passer la parole à Sandrine Bernard. Je croyais que tu quittais la salle. Je t'en prie. »*

Mme BERNARD. - *« Je récupérais la tablette pour avoir les éléments sous les yeux. D'abord, au préalable, je souhaitais regretter le manque d'informations comprises dans la délibération qui nous est proposée. Il est regrettable que nous n'ayons pas par exemple l'étude qui a été faite pour le territoire 12, et sur laquelle les élus se sont appuyés pour retenir les trois hypothèses qui sont proposées. Cette étude a été forcément accompagnée d'éléments techniques, financiers, juridiques, pour aider les communes et le territoire à se positionner par rapport aux différents choix qu'ils avaient.*

Le choix qui est proposé ce soir, il s'entend du point de vue de l'opportunité qui est ouverte d'engager ces réflexions et de se désengager ou de se défaire de ce lien avec le SEDIF et avec Veolia. Il s'entend du point de vue des motivations que vous exprimez très clairement d'étudier une éventuelle orientation vers une régie publique de l'eau. Néanmoins, il y a un certain nombre d'éléments qui nous manquent. Sans doute, vous pouvez nous apporter des éléments complémentaires. Il y en a quelques-uns que vous avez déjà donnés en introduction, je vais essayer de ne pas les reposer, les questions, sinon vous diriez que vous avez lu l'annuaire, Monsieur le Maire. »

M. BOUYSSOU. - *« C'est bien, vous avez retenu. Merci. »*

Mme BERNARD. - *« Aujourd'hui, nous sommes adhérents du SEDIF, depuis un certain nombre d'années, depuis 1922 ou 1923. Le SEDIF a une force de frappe exceptionnelle qui lui permet de négocier avec Veolia des conditions malgré tout beaucoup plus favorables que celles que nous pourrions nous, ville de 60 000 habitants, négocier nous-mêmes. Du coup, je m'interrogeais à la lecture de la délibération sur les conditions d'un maintien d'un contrat de gestion provisoire. Avec qui le signe-t-on ? Avec le SEDIF ou avec Veolia ?*

En tout cas, on se posait la question des conditions auxquelles ce contrat de gestion serait conclu, et quels intérêts avaient le SEDIF d'un côté et Veolia de l'autre de permettre à une commune de conserver les mêmes conditions sans être adhérents à l'un et finalement, et de créer pour l'autre une multiplication des interlocuteurs, ce qui n'est pas forcément son intérêt, d'autant plus que les intentions derrière sont d'en sortir. Il y a beaucoup de questions qui ne sont pas du tout traitées dans cette délibération et qui sont importantes, puisque nous devons aujourd'hui nous prononcer non pas sur la perspective de retour à une régie publique de l'eau, mais sur ce fameux contrat de gestion.

Il n'y avait pas de précisions sur le délai, mais vous l'avez dit, ce serait pour deux ou trois ans. Très bien. J'ai la réponse sur ce point-là. Une autre question qui n'est pas abordée dans cette délibération, c'est qui va suivre ce contrat de gestion et le contrôler ? Est-ce le territoire ou la ville ? La ville à travers le territoire et à travers le principe de coopérative des villes veut garder une maîtrise sur toutes ces questions-là. Donc est-ce qu'elle dispose des compétences et des ressources pour suivre et accompagner ce contrat de gestion ? C'est ce qui concerne le contrat de gestion et la période intermédiaire.

Ensuite, nous avons des questions sur l'avenir. Vous affichez aujourd'hui vouloir afficher une démarche de mise en place d'une régie publique ; nous y sommes favorables. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer dans cette instance, pour toutes les raisons que vous avez évoquées, sur la marchandisation de ce bien commun de l'humanité, le fait que ce service public serait de meilleure qualité, notamment d'un point de vue durable et plus intéressant

financièrement, à la fois pour les communes et à la fois pour les usagers. C'est très bien. Nous partageons le souhait d'une maîtrise publique réelle de la gestion de l'eau potable. Néanmoins, vers quoi nous engageons-nous ? J'ai bien entendu que ces deux, trois années seraient consacrées à un débat citoyen mobilisant l'expertise citoyenne et j'espère aussi quelques experts, pour pouvoir mener toutes les études nécessaires. Il me paraît important qu'en préalable, vous nous donniez quelques éléments sur le cahier des charges qui va être le vôtre, notamment sur quelques points. Le premier point est l'échelle. Lorsque nous avons mené un des derniers débats dans cette instance sur cette question en 2008, je crois, Pierre Gosnat avait insisté sur le fait qu'une régie publique ne pouvait s'entendre qu'à une échelle intercommunale, idéalement à l'échelle du SEDIF, avec la force de frappe dont je parlais tout à l'heure. Cela n'a pas l'air d'être l'orientation qui s'engage puisque le territoire 12 prévoit bien de réadhérer au nom d'un certain nombre de communes qui, elles, du coup, ne saisissent pas cette opportunité dont vous parliez de se libérer de cette adhésion et de cet engagement de délégation de service public auprès de Veolia. Et pour d'autres, il propose de conserver sous forme de contrats de gestion et de permettre la continuité du service.

Il me paraît nécessaire d'entrée de savoir quelles sont les perspectives et les opportunités qui sont les nôtres, parce que deux ou trois villes, ce n'est pas la même force de frappe, et on sait que ce n'est pas si simple. Il y a beaucoup de difficultés, même si aucune ville n'est jamais sortie, même si aucune ville n'a jamais renoncé à ce choix - je vous remercie de nous avoir apporté des éléments concrets ce soir - il n'en reste pas moins que certaines villes ont des difficultés à gérer cette régie unique de l'eau, notamment pour l'entretien des infrastructures et des réseaux pour lesquels il y a beaucoup de pertes en ligne. Donc il aurait été intéressant que l'on ait ces études, qu'Artelia a fournies au territoire 12. Et que l'on ait quelques éléments complémentaires sur l'orientation que vous souhaitiez prendre en matière de coût, en matière de technicité, en matière d'échelle. J'ai insisté sur l'échelle pour insister aussi sur la transparence. Malgré tout ce que la Cour des comptes a exprimé sur Veolia, il fournit chaque année des rapports de délégataire très précis et très complets sur la gestion et l'ensemble des actions qui sont conduites. Ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas toujours la même transparence dans la gestion des services publics locaux. Je ne parle pas forcément particulièrement d'Ivry, je ne suis pas là pour faire de la polémique, mais nous voyons bien que ce n'est pas toujours la même démarche, la même approche, sur ces questions de transparence. Bref, que voulez-vous pour les administrés et vers quoi nous engageons-nous ? Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc ni de lâcher la proie pour l'ombre. Merci.

Néanmoins, nous voterons favorablement. Evidemment, l'idée n'était pas du tout de s'opposer à cette démarche-là et de ne pas saisir cette opportunité. L'idée est vraiment d'en savoir plus, puisque ce n'est pas dans notre culture de vous donner un chèque en blanc. »

M. BOUYSSOU. - *« Ce n'est pas ce que tu disais qui me fait m'étrangler, c'est une fausse route. Je voulais justement demander à Fabienne Oudart si elle m'autorisait, comme tu es la prochaine inscrite, à changer un peu les habitudes. Comme Sandrine Bernard a posé des questions précises, je voudrais lui répondre, parce qu'après j'ai peur de perdre le fil. Tu m'autorises ? On change les habitudes.*

Sur la question de la force de frappe SEDIF, Veolia, il est clair qu'aujourd'hui, l'échelle du SEDIF est ce qui permet à la fois à Veolia d'engranger des dividendes pour les actionnaires, comme cela a été dit dans le rapport de la Cour des comptes, mais à une telle échelle, on arrive aussi à peser sur le prix de l'eau pour les usagers. Ce qui nous apparaît être le parent pauvre de cette dynamique-là, ce sont toutes les logiques de prévention, d'entretien des réseaux, d'éviter la perte, les fuites, etc., dont on sait qu'elles sont source de gaspillage de quelque chose qui est précieux. Et surtout, tout ce qui est du domaine de la recherche. Je ne parle pas de la sécurité sanitaire. Je parle bien de la recherche sur la gestion durable de l'eau potable. C'est le parent pauvre qui fait que l'on tire les prix et que l'on verse de l'argent aux actionnaires. Cette échelle-là permet de le faire. Il y a une chose qui est évidente là-dedans.

En ce qui concerne le contrat Veolia, la DSP dure jusqu'en 2022 et elle est négociée, calée pour l'ensemble du service concerné par le SEDIF, c'est-à-dire que par exemple, si aujourd'hui, on décide de ne pas réadhérer, que le territoire en notre nom ne réadhère pas au SEDIF pour Ivry, nous aurons les mêmes conditions que celles qui sont prévues dans la DSP jusqu'en 2022. Je crois que c'est le premier article du projet de convention. On bénéficiera de cette DSP directe avec Veolia et qui, là où tu as raison, ne passera plus par le truchement du SEDIF, puisque nous n'en serons plus adhérents, c'est désormais le territoire qui devient autorité régulatrice de l'eau, indirectement, et qui aura à mettre en place pour l'ensemble des villes qui le décideront, un lien direct avec Veolia, en appui au SEDIF, puisque quand même, il ne va pas y avoir la guerre entre le SEDIF et les villes du territoire qui ne réadhèreraient pas et va continuer à assurer le lien pour les villes. Ce qui est clair est que jusqu'à présent, les villes assuraient ce lien avec le SEDIF. Les moyens consacrés dans les villes pour assurer ce lien avec le SEDIF vont être transférés. Très honnêtement, ce sont des huitièmes de temps de travail, des huitièmes d'équivalents temps pleins disséminés dans l'administration municipale. Ce ne sont pas des agents qui vont passer au territoire pour suivre cette chose, c'est du temps de travail d'agents qui resteront à Ivry qui correspondront à la quotité de travail pour suivre. Tout cela n'est pas encore précisé. Il va falloir le faire très rapidement. Mais c'est vers ce type de schéma que l'on s'oriente.

Sur la force de frappe du SEDIF, c'est ce qu'ont rappelé Mehdy Belabbas, ainsi que Joël Josso dans son propos, il y a trois territoires qui ont fait entendre leur voix. Cela représente plusieurs millions d'habitants et d'usagers du service. Je rectifie une erreur qu'a faite Mehdy Belabbas : mon grand ami André Santini n'est pas chez Les Républicains, il est à l'UDI. Je ne voulais pas qu'il y ait une approximation de cet ordre dans l'assemblée communale. Il a beau être un grand démocrate, quand il voit qu'il y a trois territoires qui menacent de quitter le bateau, ça change cet équilibre de rapports de force à l'échelle des actionnaires. Il y a moins de fric à se faire si trois territoires menacent de dire qu'ils en ont marre de verser des dividendes et qu'ils vont aller vers une régie publique. Mais je partage ce que tu dis, on aurait tout à fait dû.- et je m'excuse de ne pas y avoir pensé - mettre dans les documents du conseil en annexe les deux études. Nous sommes dépositaires de deux études. Je proposerai d'ailleurs que l'on rectifie ça très vite et que l'ensemble des membres du conseil municipal puisse en disposer. C'est l'étude qui a été faite par le cabinet Artelia sur commande du territoire, justement. Et c'est notamment sur la base de cette étude que l'on s'est rendu compte que l'on n'aurait pas le temps d'ici au mois de décembre de prendre une décision définitive.

Cela nous a amenés à négocier avec les autres territoires cette convention provisoire pour être sûrs que le service de l'eau aux usagers ne risque pas de souffrir de ces prises de position et de la démarche qui est engagée. Et une deuxième étude a été faite pour seulement quatre villes du territoire qui avaient manifesté leur intérêt, Arcueil, Gentilly, Ivry et Cachan. Voilà les quatre villes qui ont bénéficié d'une étude particulière de la part de la régie publique d'Eau de Paris. Elle montre notamment les conditions financières. C'est Le Kremlin-Bicêtre à la place de Cachan : Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Ivry et Arcueil ont bénéficié d'une étude particulière de la part d'Eau de Paris, qui commence à avancer un peu plus loin, par exemple, sur les conditions techniques et financières qui seraient nécessaires pour pouvoir intégrer la régie publique de Paris, non pas comme membres de la gouvernance, mais comme bénéficiaires dans le cadre d'une autorité régulatrice. Et elle démontre malheureusement, mais là aussi c'est à poursuivre, qu'Ivry toute seule serait le plus avantageux, car nous avons la chance - c'est la bonne gestion communiste depuis 1925, je plaisante - d'avoir une topographie de notre ville qui permet que nous puissions être raccordés au réseau d'Eau de Paris beaucoup plus facilement que si nous y allons à quatre. Si on y va à quatre, je vous donne une estimation qui vient d'Eau de Paris : ça coûte 90 centimes d'euro supplémentaires par mètre cube d'eau, pour l'ensemble des usagers. Si Ivry y va toute seule, ça ne coûte que 10 centimes d'euro supplémentaires. Dans les 10 centimes, il faut avoir en tête que ce sont les investissements pris en compte et des remboursements sur une durée, etc., dans le prix payé par les usagers, qui permettront de changer les infrastructures et de nous connecter au réseau d'Eau de Paris. Oui, supplémentaire. Alors, je n'ai plus le prix du mètre cube d'eau aujourd'hui. Au prix actuel, c'est 0,10 euro de plus pour le mètre cube d'eau. Si l'on y va à quatre, c'est 90 centimes de plus.

Il y a un problème technique. Et ça montre bien que les éléments dont on dispose aujourd'hui, qu'ils nous viennent d'Artelia ou qu'ils nous viennent d'Eau de Paris, sont très largement insuffisants et qu'il faut pousser plus loin les choses pour mettre derrière chaque sujet des éléments.

Je m'excuse encore auprès de Fabienne Oudart d'être un peu long. Sur la question qui m'était posée, il n'y a pas 36 solutions possibles. Il en a trois en fin de compte. Soit on s'aperçoit que l'on n'y arrive pas et que ce n'est pas possible et que le coût supplémentaire qui sera payé par les usagers, même transitoirement pour payer les investissements, est impossible, et auquel cas, dans deux ans, on retourne au SEDIF en espérant que le SEDIF ait lui-même mis à profit les deux ans pour travailler une logique de régie publique, ce que je ne crois pas, encore une fois, ou au moins pour travailler dans d'autres conditions le renouvellement de la DSP pour 2022. Et dans deux ans, on revient, je serais tenté de dire comme on dit dans le langage populaire, la queue entre les jambes, et on réadhère au SEDIF, de plein droit avec voix délibérative, etc. Première solution.

Soit on est capable, au sein du territoire, voire en appui avec d'autres territoires, de créer une régie. L'exemple que donnait Joël Josso sur la ville de Nice, ce n'est pas non plus une métropole européenne. Quelques villes du T12 qui décideraient ensemble de rechercher les moyens de créer une régie publique en appui au territoire, autorité régulatrice de l'eau, c'est aussi une possibilité. Après on peut s'adosser sur d'autres. On peut aussi acheter l'eau à Eau de Paris pour amortir les productions communes et devenir partenaire. Ou on peut racheter une usine des eaux. Tout est imaginable, mais c'est une solution. Ou remettre en marche une usine des eaux qui n'est plus utilisée. On peut tout imaginer. C'est à cela que vont servir les deux ans.

Troisième solution : on n'a pas tous le même avis au bout des deux ans, ou on a tous le même avis. On demande au territoire, autorité régulatrice de l'eau, d'acheter l'eau à Eau de Paris. On s'appuie sur une régie publique et on négocie pour être partie prenante de la gouvernance de la régie publique parisienne, qui peut devenir régie publique de Paris et de la petite couronne ou Eau de Paris et de T12. On appelle cela comme on veut. On peut explorer absolument toutes ces pistes. Mais c'est un travail extrêmement important techniquement. Mais je crois qu'il faut avant tout avoir une volonté politique. La volonté politique, pour moi, c'est ce que l'on a dit depuis le début, c'est sortir cette chose essentielle pour la vie des gens de la loi du marché et essayer d'aller vers une régie publique. Après, on est toutes et tous des gens responsables et pragmatiques, si les conditions ne peuvent pas être créées. Mais il faut que l'on avance ensemble, vraiment. Donc on va créer les conditions pour que l'on mette en place une structure de travail permanente sur cette question au sein de notre assemblée communale, en lien avec ce qui se passera au territoire et avec le suivi des études. Et il faudra qu'à un moment donné, en fonction des scénarios sur lesquels nous atterirons les uns et les autres, on puisse vraiment mêler, et plus que mêler, décider avec les habitants, avec les usagers, des suites à donner. Le mètre cube d'eau à Ivry coûte 4,22 euros. On vient de me passer un papier. Donc cela ferait 4,32 euros pour amortir provisoirement les investissements si l'on passait à Eau de Paris tout seuls.

Fabienne Oudart, je suis absolument désolé. A toi. »

Mme OUDART. - *« Juste une petite incise. Je pense que l'on récupérerait assez rapidement les 10 centimes d'euros par rapport aux charges salariales, aux fuites, qui sont payées par les consommateurs d'eau.*

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, la proposition de délibération qui nous est faite ce soir, nous devons l'apprécier à sa juste valeur. Un défi démocratique que nous proposons de relever et j'espère de gagner avec les Ivryens, puis plus largement, avec l'ensemble des habitants du T12, et pourquoi pas l'ensemble des habitants des territoires de l'Ile-de-France. En actant ce soir la non-réadhésion au SEDIF, nous nous donnons les outils de réflexion et nous allons pouvoir engager avec les habitants des concertations, des échanges, la reconnaissance de toutes les interrogations face à la gestion de l'eau. Car l'eau est-elle une marchandise ou un bien commun ? Pour nous, l'eau est un bien commun de l'humanité. L'ONU reconnaît l'eau comme un droit depuis 2010, c'est-à-dire un bien fondamental et surtout pas une marchandise.

L'eau serait-elle une marchandise malgré tout ? Après une enquête faite par Que choisir y a quelques années, les magiciens, les magistrats de la Chambre régionale des comptes pointaient le juteux contrat passé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, le SEDIF, avec Veolia pour l'assainissement et la distribution de l'eau. Après ce rapport, le SEDIF avait promis de clarifier ses comptes. Dans le contrat initial, la rémunération de Veolia s'élevait à 7 millions d'euros par an, mais à partir de 2014, cette rémunération a encore évolué, progressé, pour aller jusqu'à 20 millions d'euros. Veolia perçoit aussi des frais de siège de 7 millions d'euros par an - c'est en cela que l'on récupère assez facilement les 10 centimes, à mon avis - qui n'ont pas été justifiés. Des prestations évaluées à plus de 12 millions d'euros par an pour des services dont les marges potentielles n'ont toujours pas été prises en compte et n'ont pas été expliquées non plus. Veolia n'a pas intégré non plus dans l'actualisation du prix de l'eau les baisses de charges dont elle a bénéficié grâce au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, le CICE. On s'est bien battu par rapport à cela. Avec à la clé encore une recette supplémentaire de l'ordre de 3 millions d'euros par exemple.

Donc l'eau est un enjeu financier, mais aussi politique. Lorsque Monsieur Santini présente un projet, le Grand Paris de l'eau, qui est qualifié de pharaonique et dont la nécessité technique et financière est déniée par de nombreux partenaires, le "ring de l'eau", avec un chiffrage imprécis, mais néanmoins colossal, plusieurs centaines de millions, peut-être 500 millions d'euros - que nous aurons aussi à payer si l'on reste dedans, donc les 10 centimes à côté, c'est peanuts - nous sommes en droit de nous questionner et de prendre le temps d'appréhender toutes ces complexes facettes. Car l'eau est un bien commun à préserver, à partager. Créer les conditions d'un retour en gestion publique de l'eau à Ivry, seuls ou avec d'autres communes, c'est faire reculer la logique libérale d'exploitation et de concurrence. Les enjeux en termes économiques sont assez facilement appréciables. Les enjeux environnementaux et de santé publique, bien que plus complexes, sont aussi à partager.

Comment comprendre les normes de l'OMS ? Je remercie Joël qui m'a redit un petit exemple que j'avais compris, mais que je n'avais pas noté. Par exemple, les nitrates. Juste par rapport aux normes qui ne sont pas assez expliquées à mon avis avec le SEDIF et encore moins sur les factures Veolia que l'on reçoit. Selon les normes de l'OMS, l'eau n'est plus potable à partir de 50 milligrammes de nitrate dans l'eau, mais l'OMS considère qu'à partir de 0,25 milligramme, il faudrait interdire cette eau à la consommation pour les nourrissons et les enfants. Actuellement, dans un tiers du Val-de-Marne, le taux de nitrate est de plus de 0,5 milligramme. Donc il y a aussi un problème de santé publique qui fait que ce n'est pas totalement dénué de sens de s'interroger sur le retour à la régie. Comment comprendre les différences de qualité ? Comment évaluer la nocivité de certaines eaux à long terme ? Actuellement, l'eau et sa gestion ne sont pas réellement transparentes.

Je fais un petit peu d'humour parce que Pierre n'est pas là. Tel n'a pas été la vie des Amis de la Terre qui organisent chaque année la remise du Prix Pinocchio du développement durable, qui a été gracieusement attribué à Veolia, cette année ou l'année dernière.

En nous donnant comme perspective une mise en régie publique de l'eau, nous initierons l'implication citoyenne et associative. Ce que nous actons ce soir va être aussi relayé à l'occasion du vote du 19 décembre des conseillers métropolitains. Ils seront les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, avec la possibilité d'écorner, et pourquoi pas d'abattre, un grand pan du libéralisme qui nous empoisonne depuis trop longtemps. Je suis très contente. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Fabienne Oudart, pour ton d'enthousiasme. Tu as dit des trucs rigolos, magiciens à la place de magistrats, les magiciens de la Chambre régionale des comptes, je crois que c'est quelque chose qui va rester dans les annales. Ce mot pour un autre m'a rappelé un vieux sketch. Comme tu es de ma génération, peut-être que tu t'en souviendras. Fernand Raynaud sur l'eau ferrugineuse. Je ne sais pas si tu vois de quoi je parle.*

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur Bouillaud, je vous en prie. »

M. BOUILLAUD. - *« Merci, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, sur les 24 communes du territoire Grand Orly Seine Bièvre, 18, dont Ivry-sur-Seine, sont aujourd'hui adhérentes au SEDIF, qui a délégué l'exploitation du service de l'eau à Veolia. 5 autres communes sont alimentées par Suez. Seule Viry-Châtillon est en régie, mais achète son eau à Suez. Comme le recommandait la Cour des comptes, il y a quelque temps, il convient aujourd'hui de rationaliser le nombre pléthorique de services publics de l'eau sur notre territoire.*

Comme le permet l'attribution de la compétence eau potable au territoire, il faut donc confier le service public de l'eau à un unique organisme. Pourtant, ce soir, vous souhaitez vous laisser encore deux ans pour déterminer s'il est opportun de poursuivre l'adhésion au SEDIF.

Pourquoi chercher à réinventer la roue ? Dans votre exposé, il y a deux débats. Premier débat, celui de la mutualisation. Vous remettez en cause ce principe pourtant partagé par tous. Sur ce point, le SEDIF est une organisation qui a fait ses preuves dont la remise en cause et le débat ce soir me surprennent. Le SEDIF fait quand même relativement consensus. La preuve en est, c'est que lui-même accepte que vous donniez deux ans pour remettre en cause le partenariat de longue date que vous avez noué avec lui. Le SEDIF n'est autre que la mise en œuvre d'un mécanisme de mutualisation que plus personne ne conteste aujourd'hui. Cet organisme de mutualisation du service public de l'eau est sans coût financier pour la collectivité, donc pour les contribuables. En termes de sécurité et de santé publique, le modèle du SEDIF est une garantie pour tous les Ivryens. La ville est desservie par une usine située à Choisy et des réserves situées à Villejuif et à Châtillon. Une station d'urgence à Neuilly-sur-Marne peut venir en secours. Remettre en cause le fonctionnement du SEDIF, c'est mettre en péril ce fonctionnement mutualisé, gage de sécurité et d'économies d'échelle. Que se passe-t-il en cas de rupture de canalisation ou de défaillance d'une station ? Qui prend le relais et comment sera assurée la circulation de l'eau ? Selon divers scénarii, le coût de sortie du SEDIF des 18 communes qui y adhèrent est estimé entre 30 et 100 millions d'euros. N'a-t-on pas mieux à faire de notre argent ? Payer un cabinet de conseil qui va nous dire que la sortie du SEDIF va nous coûter des millions d'euros est assez surréaliste.

Les études menées par les territoires eux-mêmes concluent que la sortie du SEDIF avant la fin du contrat conduit non pas à une baisse du prix de l'eau, mais une hausse de 10 à 20 centimes par mètre cube. Pour l'établissement public territorial, Grand Orly Seine Bièvre, encore en construction, il s'agit aussi de se concentrer sur les vrais enjeux de cette jeune intercommunalité et de ne pas gaspiller nos ressources dans des réflexions sans fin. Pas besoin non plus de mettre en place des équipes dédiées au sein du territoire pour suivre la gestion de l'eau potable puisqu'elle existe déjà au SEDIF. En termes de gouvernance, les élus d'Ivry et de l'ensemble du territoire continueraient à pouvoir décider et contrôler les décisions du syndicat, avec une présence importante : 24 élus sur les 150 que compte le comité, dont 2 vice-présidents.

Le deuxième débat est celui du mode de gestion de l'eau publique, en régie ou externalisée à un prestataire privé. Ce débat est un peu extérieur à celui de l'adhésion ou non au SEDIF, car il peut très bien se dérouler également au sein des instances du SEDIF. En d'autres termes, le vrai débat devrait être celui-ci : le SEDIF doit-il poursuivre la délégation du service public de l'eau à Veolia ? Sur ce point, très financier et opérationnel, la délégation de l'eau à Veolia a permis au SEDIF de maintenir un service public de qualité, notamment en termes de santé publique, tout en contenant le prix de l'eau. Les investissements à venir seront importants, avec un réseau ivryen qui date en grande partie des années 30. Le SEDIF et Veolia seront plus à même de porter ces investissements. Je prends l'exemple de Viry-Châtillon : on ne doit pas finir comme elle, à réaliser une gestion publique de l'eau en régie et à générer une dette de 10 millions d'euros pour afficher un prix d'eau inférieur à celui de Veolia. Aujourd'hui, pour les 18 communes adhérentes au SEDIF, le prix de l'eau moyen, uniquement pour la partie eau potable, est de 1,37 euro par mètre cube. A Villeneuve-Saint-Georges ou à Valenton, qui ne sont pas adhérentes au SEDIF, le prix de l'eau est 50 % supérieur à celui du SEDIF et atteint 2 euros par mètre cube.

Au moment où de nombreuses collectivités revoient leurs investissements à la baisse, le SEDIF a même baissé son prix de l'eau potable de 10 centimes au 1^{er} janvier 2017, tout en prévoyant d'investir 1 milliard d'euros sur la période 2016-2020, dont une partie sur notre commune. Ce plan d'investissement prévoit notamment l'accompagnement des projets du Grand Paris des transports. Ce projet essentiel pour notre territoire nécessitera de lourds travaux de dévoiement de canalisation, comme ceux dans le cadre de la construction de la ligne de tramway numéro 9. Si ce n'est le SEDIF, qui portera cette dépense estimée à près de 30 millions d'euros ? Ce sera le contribuable si nous faisons le choix de la régie.

Enfin, des trois composantes de la facture d'eau qui sont la collecte, le traitement des eaux usées, taxes et redevances et la part liée à la distribution de l'eau - celle qui nous intéresse ce soir - c'est celle-ci qui a le moins augmenté depuis 25 ans. Ce débat, comme on peut le voir, extrêmement technique, mérite aussi mieux qu'une récupération politique. La rupture avec le SEDIF, pour des raisons idéologiques à contre-courant des mouvements de mutualisation, entraînera des surcoûts pour notre commune et pour les usagers directs du service public. Nous devons faire preuve de responsabilité, de pragmatisme et de bon sens vis-à-vis de nos concitoyens et réfléchir ensemble au sein du SEDIF au mode de gestion de l'eau publique la plus appropriée, que ce soit en termes d'économie, de qualité et surtout de santé publique. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Monsieur Bouillaud pour la qualité de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mourad Tagzout. »*

M. TAGZOUT. - *« La France insoumise votera ce vœu, parce qu'au-delà des questions de principe qui sont toujours à discuter, c'est une démarche démocratique et responsable qui est proposée là.*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers citoyens et citoyennes, le nouveau contexte institutionnel offre à nos territoires une opportunité inédite de ne pas réadhérer au SEDIF et de revenir à une gestion de l'eau potable en régie publique. C'est donc un choix politique important que doit faire prochainement notre EPT. La gestion en régie publique de l'eau est attendue depuis longtemps par un grand nombre de citoyens pour qui il est difficile de comprendre la logique qui amène aujourd'hui à laisser des multinationales gérer un bien tel que l'eau comme une marchandise, avec une logique financière qui consiste notamment à maximiser les profits des actionnaires. Nous partageons cette idée que l'eau, bien commun de l'humanité, ressource essentielle à la vie, ne doit pas être soumise à la logique du marché et nous appelons de nos vœux à ce que ce bien public soit géré par nos services publics dans l'intérêt général et dans celui de l'usager.*

Les bénéfices d'un retour en régie publique sont nombreux et ont été mis en évidence par des villes comme Paris, qui a déjà repris la main sur la gestion de l'eau. On s'aperçoit en effet que les résultats sont sans équivoque. La remunicipalisation de la gestion de l'eau a entraîné une amélioration de l'accès et de la qualité du service rendu. Les factures ont diminué pour les usagers et l'entretien effectué sous régie publique a permis de réduire les fuites sur les réseaux et le gaspillage. L'eau en régie publique, c'est ainsi une plus grande transparence des comptes, une gestion plus démocratique, la possibilité de développer une politique sociale et environnementale plus ambitieuse. Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il faut passer à l'acte et faire enfin ce choix politique de retour en régie publique.

Bien entendu, il est plus que nécessaire d'éclairer au maximum ce choix. Il est donc plus qu'indispensable de s'octroyer ces deux années supplémentaires pour examiner au plus près cette possibilité d'un retour en régie publique, approfondir les études de faisabilité en cours et évaluer plus précisément les impacts réels pour les usagers. Il nous faudra entre autres poser la question de la mutualisation et de la solidarité intercommunale, ainsi que la question du financement des investissements publics nécessaires qui doivent permettre de garantir immédiatement une baisse du coût de l'eau pour les habitants. Nous sommes donc favorables à ce délai supplémentaire de deux années dans l'optique de se préparer. Ces deux années seront cruciales. Elles permettront entre autres, et c'est essentiel, de mettre en débat la question de la gestion de l'eau auprès des habitants et de consulter les citoyens sur cette question. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, il n'y a plus d'inscrits, et je suis intervenu longuement tout à l'heure pour répondre à Sandrine Bernard. Je vous remercie de la qualité de vos interventions. Je vais simplement préciser à Sébastien Bouillaud que l'on comprend bien dans ce débat, et c'est pas pour l'instrumentaliser, il y a quand même bien un débat droite-gauche sur une question comme celle-là, et ce n'est pas une impolitesse que de dire cela. Effectivement, il y a ceux qui peuvent penser que la libéralisation et le fait de faire du profit sur un certain nombre de choses ne sont pas un problème, parce que c'est le sens du monde. C'est comme ça. C'est comme ça, donc on reste comme ça. Et il y a ceux qui pensent qu'il faut reconquérir démocratiquement un certain nombre de choses pour en faire des biens publics, d'où sont exclus le profit et l'accaparement par quelques-uns de ce profit.*

C'est ce qui fait que je suis à gauche, que vous êtes à droite, c'est un débat plutôt sain d'ailleurs, qui n'est pas embêtant. Ça éclaire les choses. Après, dans la gestion du quotidien d'une ville ou d'autres collectivités territoriales, on est amené à faire des compromis aussi parfois. Par exemple, sur la question du chauffage urbain qui est une question d'actualité en ce moment, avec l'inauguration du puit de géothermie à Ivry Confluences, on a fait le choix d'une DSP avec Suez, avec cette famille-là. On a fait ce choix. Nous aurions pu aussi décider de regarder comment créer une régie publique autour de ces questions. On ne l'a pas fait, parce que le contexte n'était pas favorable. Voilà, peut-être qu'on a fait un mauvais choix d'ailleurs et peut-être que dans quelque temps, au terme de la DSP, on regardera comment on peut récupérer les choses. Ce n'est pas une décision dogmatique et définitive. Mais là, sur l'eau, franchement, on a une opportunité historique qui ne se représentera pas deux fois. La question n'est pas de jouer les aventuriers, ce n'est pas de faire courir le moindre risque aux usagers, mais c'est de se donner une orientation politique, et de vérifier sa faisabilité. Nous avons autour de nous dans le pays plein d'exemples qui montrent que c'est possible et notamment, un exemple assez illustre. Vous avez été plusieurs à y faire allusion ce soir, c'est la capitale qui s'est libérée du marché sur ce point-là. Ce qui a été possible à l'échelle de Paris, c'est peut-être simple à l'échelle de Paris parce qu'il y a une cohérence ville département, il y a des moyens financiers qui permettent d'absorber un certain nombre de surcoûts, etc. Ça, je ne le nie pas. Mais sur la question de la mutualisation, aujourd'hui, il ne faut pas se raconter d'histoire : les grands syndicats intercommunaux, que ce soit le SIPPAREC, le SIGEIF, le Sycatom, le SEDIF, le SIAAP, permettent aux villes de faire le poids face au marché. Et d'essayer de défendre les intérêts des villes en se mettant tous ensemble. Soit on se met tous ensemble pour être moins faibles face à la libéralisation du marché dans un certain nombre de domaines, soit on se met tous ensemble pour maîtriser de A jusqu'à Z et être dans une logique de régie publique.

On sait bien qu'au sein du SEDIF, la diversité politique, le fait que la majorité du SEDIF soit à droite, je crains qu'au nom de ce qui nous fonde politiquement les uns les autres, on n'arrive pas à se convaincre. Je ne vais pas vous faire vous prononcer, Monsieur Bouillaud, contre la libéralisation de l'économie mondialisée. Je n'y arriverai pas. Je vais peut-être essayer un de ces jours, mais je pense que je n'y arriverai pas. Et vous n'arriverez pas à me convaincre du contraire. Il y a une droite et une gauche. Mais aujourd'hui, ces solutions-là, malheureusement, même d'un point de vue pragmatique, n'arrivent pas à trouver une majorité au sein du SEDIF. Ce sera peut-être différent demain. Je regrette que l'on ne puisse pas au sein du SEDIF aboutir sur une solution de régie publique. Même si aujourd'hui, André Santini dit : "Vous êtes un peu bêtes parce que les deux ans pendant lesquels vous allez être dehors, c'est là où on va regarder si on peut faire une régie publique. Mais comme vous ne serez pas dedans, vous ne pourrez plus peser sur le débat". L'avantage de la situation est qu'il y a des villes de l'EPT 12, de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, qui ne vont pas réadhérer au SEDIF, il y en a d'autres qui vont le faire. On saura ce qui se passe au sein du SEDIF, on pourra continuer le dialogue au sein de l'EPT à faire des échanges d'expériences et à mettre tout cela dans un pot commun, pour essayer d'avancer. Et on fera le bilan dans deux ans. D'ailleurs, il faudra faire le bilan avant. Et c'est mon dernier mot : je tiens à dire que la décision que l'on prend ce soir nous engage. Elle ne nous engage pas seulement à être dans une posture ou dans une position politique au sein d'un conseil municipal dans un débat où on est tous très contents. Il va falloir que l'on anime et que l'on fasse vivre au sein de notre ville une structure. Il faut que l'on regarde comment on va travailler là-dessus, une fois que le conseil de territoire aura délibéré. Il faut que l'on mette en place une commission de travail, une mission d'information. Je ne sais pas comment on l'appellera.

Elle nous permettra d'accompagner ces deux ans de réflexion et de travail et d'inventer, de trouver les formes qui permettront d'associer la population à cette question. La délibération de ce soir nous engage à ça. On n'ouvre pas le tiroir ce soir, on le referme pour le rouvrir dans deux ans pour s'apercevoir qu'il est trop tard et que le travail n'a pas été fait. Cela nous engage vraiment à une vigilance collective autour de ce sujet.

Je mets aux voix la délibération qui vous est proposée. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Il y a un vote assez clair.

Je vous remercie encore une fois. Merci à Joël Josso pour son intervention et les éclairages qu'il nous a apportés et qui continueront à nous être apportés pendant les deux ans autour de ces questions. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ DEMANDE à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre de ne pas adhérer de nouveau au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France pour le compte de la Commune d'Ivry-sur-Seine et **ACCEPTÉ** que ledit établissement signe un contrat de gestion provisoire afin de garantir la continuité du service public dans les mêmes conditions.

(35 voix pour et 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU.- *« On en vient maintenant aux affaires ne faisant pas l'objet de présentations orales. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Bouillaud. Je vous en prie. »*

M. BOUILLAUD.- *« Merci, Monsieur le Maire, c'était pour revenir sur un point que j'avais d'ailleurs abordé rapidement, le point numéro un, la taxe d'aménagement au taux majoré à 20 %. C'était un des points qui étaient en Commission de la Ville. L'idée est d'avoir une taxe majorée de la taxe d'aménagement à hauteur de 20 % sur laquelle la délibération prévoit notamment en page 3, l'idée qu'il y a besoin d'une taxe majorée pour intégrer, dans un périmètre spécifique, le besoin de construire des classes, notamment, et des équipements de loisirs, de culture. Ces trois ou quatre lignes-là démontrent un peu le besoin d'équipements publics. Sauf que sur une taxe majorée à 20 %, c'est 4 fois le taux initial et de droit commun de 5 %. Il est bien précisé dans le Code de l'urbanisme, article 331-15, que le montant de la taxe d'aménagement doit être proportionné c'est-à-dire avoir été mesuré en termes de recettes que cela peut générer par rapport au coût des équipements. Pour cela, les constructeurs doivent bien préciser le coût des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions édifiées dans le secteur. Cette délibération, dans sa justification, nous apporte peu d'éléments sur les projets qui seront réalisés là-dedans, sur ce périmètre. Donc je voudrais avoir un peu plus d'éléments. On m'avait répondu en Commission de la Ville que, pour l'instant, on est encore dans une phase d'ébauche et qu'il n'y avait pas toutes les précisions spécifiques sur les équipements qui seront construits. Aujourd'hui, avez-vous plus de précisions sur les futurs équipements qui seront construits sur ce périmètre spécifique qui sera majoré ? D'ailleurs, dans la première version de la délibération, le taux majoré était à 15 % puis a été porté à 20 %, taux maximal accepté sur la taxe d'aménagement. »*

M. BOUYSSOU.- *« Romain Marchand, tu me corriges si je me trompe, mais comme Monsieur Bouillaud a été très clair, je crois avoir compris de quoi il s'agit. On a prévu un périmètre de ZAC pour Ivry Confluences. Dans ce périmètre de ZAC, sur les droits à construire qui sont cédés, il est prévu un certain nombre d'équipements publics, justement proportionnés aux besoins de classe. C'est comme ça que l'on a eu la livraison de l'école Rosalind Franklin. C'est comme ça que l'on finance l'espace public. Il se trouve que depuis que nous avons délibéré sur l'ensemble de ces sujets et que nous avons fixé la taxe d'aménagement sur l'ensemble de ces sujets, d'autres projets sont venus qui n'étaient pas prévus dans le périmètre initial de la ZAC. C'est notamment le cas du projet Réinventer la Seine porté par notre grand ami Jean-Louis Missika qui prévoit de mettre à profit la propriété parisienne qu'est l'usine des eaux pour y construire des logements, des activités, etc. Mais comme tout cela n'était pas prévu dans la ZAC, il va bien falloir que cet apport supplémentaire de logements qui n'étaient pas prévus dans la quotité initiale fasse l'objet de financements pour concourir aux équipements publics supplémentaires, aux classes supplémentaires, aux équipements sportifs, etc. Et comme le projet de l'usine des eaux va être un projet, sans doute dans une partie de sa conception, décalée dans le temps parce qu'aujourd'hui, on y accueille le centre d'hébergement des migrants. Il y a le CHUM sur cet espace qui va conduire à ce que le projet porté dans le cadre de « Réinventer la Seine » soit décalé dans le temps.*

Il est encore trop tôt pour dire exactement sur quels équipements, pour quelle nature d'équipements, combien de classes, combien de mètres carrés de gymnase, quelle voirie de proximité cela impactera. Donc on prend une mesure prudentielle qui est la même que celle que l'on a prise dans les contributions pour la ZAC Confluences, qui est de même niveau et qui permet d'avancer là-dessus. Je ne vois pas ce qui pose problème. La Ville de Paris est propriétaire de ce foncier. Du fait de cette opération, elle va récupérer de l'argent parce que ce ne sera pas neutre. La Ville de Paris optimise les propriétés foncières dont elle dispose à l'extérieur des frontières du périphérique. Franchement, si la Ville d'Ivry avait des emprises à l'intérieur de la capitale près du 16^{ème} arrondissement et qu'elle pouvait les valoriser pour autofinancer son programme d'investissement, elle le ferait aussi. Seulement, ce n'est pas le cas. Mes prédécesseurs n'ont jamais acheté de terrains dans le 16^{ème} arrondissement et je leur en veux beaucoup. Donc nous faisons quelque chose de prudentiel qui est tout à fait à la hauteur de ce que l'on fait dans les opérations d'aménagement habituellement. C'était ça, Romain Marchand. Tu peux compléter. »

M. MARCHAND. - *« Je me permets juste d'ajouter que, sauf erreur de ma part, le projet lauréat de l'appel à projets « Réinventer la Seine » a été présenté en Commission de développement de la Ville. Il comporte quelques éléments de programmation, pas encore dans le détail de ce que ce sera au final, mais il y a quand même des éléments de programmation qui nous permettent de savoir un peu ce dont on aura besoin. »*

M. BOUYSSOU. - *« J'espère que cela vous aura convaincu, Monsieur Bouillaud. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, vous faites passer vos petites feuilles de vote à l'administration qui sera ravie de les accueillir. Je vous souhaite une bonne nuit ou une bonne soirée, pour ceux qui sortent. »*

LE CONSEIL,

1/ FIXE, pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « Usine des Eaux/Jaurès/Baignade », un taux de 20 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

(31 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON, M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

2/ APPROUVE l'avance de trésorerie d'un montant de 3 800 €, correspondant à la moitié de la cotisation annuelle due par la Ville à l'association des Maires Ville et Banlieue de France au titre de l'année 2018.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

3/ APPROUVE la convention avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine et l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont déterminant les modalités de participation financière du constructeur au coût d'équipement de la ZAC Gagarine-Truillot sur le terrain dit « Pioline » à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

4/ APPROUVE la cession à la société SADEV94 du bien immobilier sis 3, rue Edmée Guillou à titre gratuit, et du bien immobilier sis 10, avenue Jean Jaurès à Ivry-sur-Seine au prix de 328 346 € hors taxes / hors droits de mutation, cadastrés respectivement section AV n° 47 et AT n° 29.

(31 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

5/ APPROUVE la promesse de vente sous conditions suspensives consentie à la société dénommée « Groupe Valophis Expansiel GIE » (ou à tout substitué) de la propriété bâtie sise 82, avenue de Verdun et cadastrée section AB n° 161 à Ivry-sur-Seine, au prix de 235 660 € hors taxes / hors droits de mutation.

(31 voix pour et 10 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE, Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

6/ PREND ACTE du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU.

(31 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

7/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 1 047 500 € en vue de la construction de 119 logements sociaux sur les îlots Fouilloux et Pioline et de la réalisation de travaux de réhabilitation de la cité Maurice Thorez et DIT que la participation versée à l'OPH d'Ivry-sur-Seine sera restituée à la Ville si l'opération venait à ne pas être réalisée.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

8/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 226 000 € en vue de la réalisation de la deuxième phase de travaux de réhabilitation de la cité Extension Truillot, DIT que la participation versée à l'OPH d'Ivry-sur-Seine sera restituée à la Ville si l'opération venait à ne pas être réalisée et **APPROUVE** la convention avec l'OPH d'Ivry-sur-Seine permettant à la Ville d'être, en contrepartie de ladite participation financière, réservataire de 10 % des logements.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

9/ DECIDE de l'adhésion de la Ville au groupement d'intérêt public (GIP) Maximilien à compter du 1^{er} janvier 2018 en bénéficiant de la prise en charge financière de la contribution due au GIP par le SIIM94, **APPROUVE** la convention constitutive du GIP, **APPROUVE** la convention de partenariat entre le SIIM94 et le GIP Maximilien portant sur le déploiement du service public mutualisé Maximilien en matière d'achat public par les membres du SIIM94 et **DESIGNE** Monsieur BELABBAS comme représentant du GIP et Madame SLOCINSKI comme représentant suppléant.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

10/ APPROUVE l'avenant à la convention relative au fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance avec la CAF du Val-de-Marne.

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Studio MRG SAS permettant de rendre accessible la formation professionnelle de danse de l'école à un public jeune et modeste.

(unanimité)

12/ APPROUVE la convention avec Europa Cinémas relative à la diffusion des films européens.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

13/ APPROUVE l'aide à projet de 4 000 € pour soutenir le partenariat de l'atelier cinéma entre le cinéma le Luxy et le lycée Romain Rolland pour l'année scolaire 2016/2017.

(unanimité)

14/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2017.

(unanimité)

15/ APPROUVE les conventions triennales avec les collèges Molière, Henri Wallon et Politzer, à Ivry-sur-Seine, relatives à la mise en place de groupes thérapeutiques en direction des adolescents de ces collèges.

(unanimité)

16/ APPROUVE la convention d'étude de terrain avec l'université Paris-Est Créteil.

(unanimité)

17/ APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de prestation CeGIDDIV avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2017 permettant de financer l'accès à des traitements préventifs de l'infection à VIH, à savoir la prophylaxie préexposition (PrEP), en contrepartie de l'attribution d'un financement à hauteur de 49 730 € pour les villes d'Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

18/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France pour l'année 2017 permettant de financer le projet de PASS ambulatoire bucco-dentaire à hauteur de 20 000 €.

(unanimité)

19A/ APPROUVE la création des postes suivants à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- 6 postes d'attachés hors classe par transformation de 6 postes de directeurs,
- 4 postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe par transformation de 4 postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe,
- 8 postes de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe par transformation de 8 postes de rédacteurs,
- 18 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe par transformation de 18 postes d'adjoints administratifs,
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe par transformation d'1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 19 postes d'agents de maîtrise principaux par transformation de 19 postes d'agents de maîtrise,
- 20 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe par transformation de 20 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
- 29 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe par transformation de 29 postes d'adjoints techniques,
- 4 postes d'animateurs principaux de 1^{ère} classe par transformation de 4 postes d'animateurs principaux de 2^{ème} classe,
- 2 postes de cadres de santé de 1^{ère} classe par transformation de 2 postes de cadres de santé de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe par transformation d'1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- 2 postes d'agents sociaux principaux de 1^{ère} classe par transformation de 2 postes d'agents sociaux principaux de 2^{ème} classe,
- 6 postes d'agents sociaux principaux de 2^{ème} classe par transformation de 6 postes d'agents sociaux,
- 3 postes de bibliothécaires principaux par transformation de 3 postes de bibliothécaires,
- 4 postes d'assistants de conservation principaux de 2^{ème} classe par transformation de 4 postes d'assistants de conservation.

(35 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE)

19B/ DECIDE, à compter du 1^{er} décembre 2017, la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit :

- 1 mois d'adjoint technique,
- 1 mois d'adjoint d'animation.

(31 voix pour, 6 voix contre : M. BOUILLAUD, Mmes APPOLAIRE, ANDRIA, M. AUBRY, Mmes LE FRANC, PHILIPPE et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA, Mme BAILLON)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 22H10

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

R. MARCHAND

P. BOUYSSOU